

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE – DECEMBRE 2016

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Conjoncture politique.....	1
▶ Adoption de la loi sur la réconciliation nationale.....	4
▶ L'affaire Andriamananoro, ancien ministre de la Transition.....	5
▶ Diplomatie.....	7
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE.....	8
▶ Insécurité, dahalo, vindicte populaire.....	8
▶ Justice, gouvernance.....	11
▶ Affaire Ambohimahasina / Claudine Razaimamonjy.....	12
▶ Santé, condition carcérale.....	14
▶ Traite des personnes, migrations clandestines.....	15
▶ Médias.....	16
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	17
▶ Bois précieux, exploitations minières, trafics, questions foncières.....	17
▶ Coopération, conférence des bailleurs de Paris.....	20
▶ Vie économique.....	24

POLITIQUE

▶ Conjoncture politique

03/12 - La traque du sénateur Lylison reprend. Bien qu'il n'ait montré aucun signe de vie depuis près de six mois, le colonel ex-co-directeur de la FIS, élu sous la bannière du Mapar, est frappé par un avis de recherche depuis fin mai. Une seconde perquisition de son domicile a été effectuée sur décision du parquet. Les fouilles se sont avérées infructueuses. Les gendarmes dépêchés sur les lieux étaient armés et certains portaient des cagoules. Cette nouvelle perquisition s'inscrit toujours dans le cadre de l'affaire d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat. Lylison de René est toujours recherché. Informé qu'il risquait de quitter clandestinement le territoire, les gendarmes ont inspecté un avion à l'aéroport de Mahajanga début juin mais le fugitif n'était pas à bord. Avant que le colonel ne fasse l'objet de poursuites, le président du Sénat, Honoré Rakotomanana avait indiqué qu'une enquête parlementaire était en cours et qu'il pourrait être sanctionné pour « *absentéisme* », une annonce restée sans suite à ce jour. Beaucoup de rumeurs ont circulé depuis le début de cette affaire. Certaines sources laissent entendre que le colonel s'est réfugié dans une ambassade étrangère. D'autres affirment qu'il bénéficie du soutien de ses collègues de promotion au sein de l'Académie militaire d'Antsirabe et qu'il se cache dans un camp militaire. Le membre de la Chambre haute reste très actif sur *Facebook*. Il a déjà diffusé deux vidéos dans lesquelles il accuse notamment le pouvoir d'être l'instigateur de l'attentat survenu au stade de Mahamasina le 26 juin. Il répond quotidiennement aux nombreuses demandes que lui adressent ses « *amis* ».

07/12 - « Le Kung-fu est contre les manœuvres visant à déstabiliser le régime », déclare Maître Avoko Rakotoarijaona. Face aux attaques lancées par l'opposition, le président du parti « *Madagasikara Afaka* » (MAF) est bien décidé à prendre la défense du pouvoir. Faisant référence aux résultats de la conférence des bailleurs il déclare : « *Depuis la Première République, Madagascar n'a jamais obtenu de pareilles sommes. Il est temps de laisser de côté la divergence d'opinions. Il convient plutôt de se donner la main pour soutenir les dirigeants dans la mise en œuvre des projets de développement* ». S'adressant particulièrement aux acteurs politiques, il ajoute : « *Vous devez attendre les présidentielles de 2018. Il convient de laisser le*

peuple exprimer librement son choix ». *Midi* note que Hery Rajaonarimampianina s'appuie ouvertement sur le Kung-fu pour défendre son pouvoir.

08/12 - Ouverture à Antananarivo de l'assemblée générale de l'association des villes et des collectivités de l'océan Indien (AVCOI) sur fond de rivalités entre la commune et le pouvoir central. La cérémonie d'ouverture qui s'est tenue en présence d'Antonio Sanchez-Benedito, ambassadeur de l'UE, et de Véronique Vouland, ambassadeuse de France, a été boudée par les membres de gouvernement. Lalaio Ravalomanana, maire de la capitale, a été élue co-présidente de l'association qui regroupe une trentaine de villes. Certains observateurs n'hésitent pas à expliquer ce boycott par les relations houleuses existant entre le pouvoir et Marc Ravalomanana, ancien président, époux et « *conseiller spécial* » de la première magistrate de la capitale. L'ancien président ne cache pas son intention de briguer un nouveau mandat en 2018. La position de conseiller lui permet de rester sous les feux de l'actualité et d'attaquer le pouvoir sur sa gestion des affaires intéressant la communauté urbaine d'Antananarivo. Marc Ravalomanana a dénoncé, a-t-il dit, « *les blocages mis par le pouvoir à la reconstruction de la capitale* ». « *Or le développement d'un pays se mesure à travers celui de sa capitale* », a-t-il fait remarquer.

D'après Ravolalaina Razafindrazaka, secrétaire permanente de l'AVCOI, il faudrait entre 200 et 400 millions de dollars par an pour développer les grandes villes de Madagascar, dans le cadre d'une réelle décentralisation.

13/12 - La réforme du cadre juridique des élections devrait comprendre « une réglementation du financement des campagnes électorales », mais aussi, à entendre le vice-président de la CENI, « une réglementation de la pré-campagne ». Un avis très largement partagé par la société civile, soucieuse de rétablir l'égalité des chances entre candidats et de lutter contre le blanchiment de capitaux. Indriamanga Rakotoarisoa, président du tribunal financier d'Antananarivo, souligne en effet qu'en matière de financement des partis et des campagnes électorales, « *il y a toujours de fortes suspicions de blanchiment d'argent* ». Le magistrat propose, compte tenu de l'urgence, de traiter cette question par voie de décret. Un acte réglementaire qui prévoirait, notamment, un plafonnement des dépenses, un impératif d'ouverture des comptes bancaires et de levée du secret bancaire. Le KMF/CNOE milite en vain depuis 1989 pour une telle réglementation.

24/12 - Un groupe de travail interinstitutionnel sera mis en place fin janvier pour rédiger les textes relatifs à la réforme du cadre juridique des élections. L'objectif est que les nouvelles lois électorales soient soumises au vote du Parlement durant sa première session ordinaire, au mois de mai. Le groupe de travail sera co-présidé par la CENI et la primature. Des représentants de la présidence, des deux Chambres, du Bianco et du Samifin devraient être partie prenante. Le groupe de travail aura à sa disposition « *la synthèse de toutes les suggestions et recommandations collectées durant les différents ateliers de consultation organisés cette année* », explique-t-on.

16/12 - Le FFKM fustige les attermolements du pouvoir dans la mise en œuvre des résolutions des assises de la réconciliation nationale basées sur les « *4 F* » (reconnaissance des torts, repentance, vérité et réconciliation), qui se sont tenues à Ivato fin avril 2015. Ses hésitations à concrétiser ces résolutions seraient « *un obstacle dans la mise en place d'une société harmonieuse et paisible* », à l'origine « *du désordre social* » actuel. « *Insécurité et corruption généralisée* » en seraient la conséquence. Dans sa déclaration, le FFKM met notamment l'accent sur la rupture entre la population et les forces de l'ordre ou encore entre les justiciables et la justice. « *Un fossé sépare les forces de l'ordre et la population. Cette dernière ne retrouve plus en eux le dernier rempart de la nation et ne les considère plus que comme des forces de répression, d'autant plus qu'elles peinent à défendre sa vie et ses biens. À cause de l'absence de confiance des justiciables envers la justice, les vindictes populaires sont légions* », assène le FFKM. Le Conseil œcuménique soutient également que « *les valeurs démocratiques sont bafouées, la population et la presse ne peuvent plus s'exprimer librement* ». Il dénonce les malversations dans la gestion des deniers publics et l'anarchie dans le domaine des exploitations minières, dominées par un cercle restreint de nantis et « *les étrangers* », au détriment de la population. *L'Express* rappelle que les résolutions d'Ivato prévoyaient « *une refondation du système étatique* » qui se fait toujours attendre.

Des Eglises membres du FFKM ont par ailleurs dénoncé des braquages et des actes de vandalisme commis contre des lieux de culte. Elles proposent le renforcement du contrôle aux frontières et l'expulsion des étrangers en situation irrégulière.

28/12 - Dans son message de Noël, le président de la Conférence épiscopale, Mgr Désiré Tsarahazana, revient sur les maux qui frappent la nation. « *Corruption, insécurité* », ou encore, « *destruction de l'environnement par les feux de brousse* », sont citées parmi sujets de préoccupation des évêques catholiques. Evoquant la pauvreté de la population, il déclare que « *les couches les plus vulnérables ne peuvent qu'être des spectateurs impuissants de leur réalité* ».

16/12 - Répondant aux questions des députés, le premier ministre concède que son gouvernement connaît des difficultés à redresser la situation dans trois domaines : les délestages (qui sont revenus en force depuis la parenthèse du sommet de la Francophonie), l'insécurité et l'inflation. S'agissant des problèmes de la Jirama, Olivier Mahafaly reconnaît que « *des changements dans la gouvernance s'imposent* ». Sur le volet insécurité, le premier ministre met en avant l'opération « *Mazava* », récemment engagée pour éradiquer l'hégémonie recouvrée des dahalo dans les zones rouges. « *Vu l'ampleur de la situation, un coup d'arrêt est nécessaire* », font valoir les chefs militaires, au risque de s'attirer une nouvelle fois les foudres des défenseurs des droits de l'homme. L'insécurité dans les zones rurales demeure la récrimination principale des élus à l'égard du gouvernement. Ils s'inquiètent également de l'expansion du grand banditisme dans les zones urbaines. Concernant l'inflation, le premier ministre laisse entendre que la hausse des prix sur certains produits de première nécessité « *est utilisée comme arme de déstabilisation par certains* ».

17/12 - Le parti Leader Fanilo proscrit la désignation des chefs fokontany par les chefs de district et préconise l'instauration du suffrage universel direct. Il somme également le pouvoir de mettre fin aux destitutions de maires par les tribunaux administratifs, comme cela s'est produit après les élections communales de 2015, au profit du parti présidentiel HVM qui n'avait pas pu s'imposer par la voie des urnes. À chaque fois, ces évictions de maires de l'opposition ou de candidats élus sous des bannières indépendantes ont provoqué des émeutes et des affrontements, ainsi que des arrestations comme ce fut le cas en décembre 2015 à Manambaro puis à Inanantonana Antsirabe en février et à Ampasimbe Manaparana Fénéry-Est mi-octobre.

21/12 - Dans un communiqué, le SeFaFi dénonce le refus du pouvoir de mettre en œuvre la décentralisation prévue par les textes¹. Le pouvoir a fait adopter par l'Assemblée nationale en 2014 l'ensemble des nouvelles lois régissant la décentralisation: Des décrets d'application ont porté sur la mise en place des structures locales de concertation, sur les attributions des élus locaux, sur la gestion financière des collectivités et sur la coopération décentralisée. D'autres décrets sont en attente, ils porteront sur le fokontany, sur l'intercommunalité et sur l'appui aux collectivités territoriales décentralisées. Pourtant, la mise en œuvre de ces textes est en panne, les engagements ne sont pas honorés. Les communes restent privées des ressources annoncées, la décentralisation n'a pas été engagée. Aucune élection n'a encore été prévue au niveau des régions et des provinces. Pour le SeFaFi, il convient de mettre un terme aux subventions, généralement sources de corruption de grande envergure, en raison de mécanismes de transfert complexes, opaques et mal contrôlés. Il faut moins d'Etat mais mieux d'Etat ; en d'autres termes, passer de l'administration directe à une administration au service d'un développement local autocentré.

22/12 - Le mouvement Rohy regroupant plusieurs dizaines d'organisation de la société civile (OSC) présente sa charte de la société civile. Dans une traduction libre, la charte définit comme société civile « *les simples associations, les organisations indépendantes du pouvoir étatique et d'entités politiques, qui revendiquent l'amélioration des conditions de vie de la population et la bonne gouvernance* ». Le document appelle de ses vœux une décentralisation effective, un partage équitable des richesses, un pays libéré de la corruption et respectueux des droits de l'homme, la liberté d'information et d'expression ainsi que la protection des défenseurs des droits de l'homme. « *La société civile ne fait pas de la politique, mais parle de politique. (...) Le pouvoir est, le plus souvent, le destinataire de ses conseils et interpellations. Cela ne signifie pas que la société civile est un adversaire de l'État* », soutient Rohy, qui tient à se démarquer de certaines OSC qui n'adhèrent pas à ses principes d'indépendance et de neutralité. Les membres de la société civile déplorent le fait qu'ils ne soient entendus par les autorités qu'après intervention des bailleurs de fonds.

23/12 - La place de l'opposition officielle est toujours vacante alors que les états-majors politiques se préparent déjà pour la présidentielle de 2018. Ni Marc Ravalomanana ni Andry Rajoelina, dont les partis disposent d'élus à l'Assemblée nationale, n'ont souhaité franchir le pas, contrairement à Hajo Andrianainarivelo du MMM, candidat malheureux à la présidentielle de 2013, qui a officialisé sa position dernièrement, revendiquant, en vain jusqu'ici, le poste de vice-président de l'Assemblée nationale réservé par la Constitution à l'opposition. Selon les textes en vigueur, aucun chef de parti ne peut se prévaloir de cette fonction convoitée sans l'accord des autres partis déclarés de l'opposition. Des dispositions inapplicables en pratique. Pour *Tribune*, la question est d'ailleurs de savoir à quoi s'opposer, « *alors même que le régime n'a pas de programme sinon celui de la communauté internationale et des bailleurs de fonds* ». Quant à ceux qui se disent de l'opposition, ils sont dispersés, divisés et ne sont pas crédibles, ajoute le site. *La Dépêche* s'étonne de l'attitude de ceux, comme les partisans d'Andry Rajoelina, qui n'ont pas manqué une occasion au cours de l'année 2016 de mettre en difficulté le pouvoir et pour certains d'entre eux d'inciter à sa déstabilisation.

¹ Cf. Blog Justmad - <http://p6.storage.canalblog.com/68/15/448497/113944853.pdf>

26/12 – « Des cadeaux de Noël pas comme les autres pour la HCC », titre Midi. Selon le règlement intérieur qui vient d'être révisé, « pour leur protection personnelle, le président, les hauts conseillers, le secrétaire général et le greffier en chef ont droit à la dotation d'un pistolet automatique ». Par ailleurs, « les membres de la HCC en mission officielle à l'étranger ont droit à un passeport diplomatique. (...) Sur le plan protocolaire et compte tenu de la dignité de la fonction, les hauts conseillers sont au même rang que les membres du gouvernement ». Le quotidien s'interroge sur la conformité de ces dispositions par rapport à la Constitution. Les membres de la HCC s'attribuent également le droit aux plus hautes distinctions de l'Etat. « Bref, comme pour les généraux, c'est aussi la grande braderie à Ambohidahy », conclut le titre.

L'Express écrit : « Une usine militaire d'armurerie et de munitions, une cinquantaine de nouveaux généraux, des pistolets automatiques pour les membres de la HCC, il faut le dire, la République n'a jamais été aussi bien gardée. Difficile aux opposants et aux vaillants contestataires du régime Rajaonarimampianina de s'attaquer à cette forteresse. Toutes les issues sont bouchées, la rue comme les urnes pour tenter quoi que ce soit. (...) Il est impossible de battre Rajaonarimampianina à l'élection dans les conditions actuelles. Comment faire confiance à une HCC qui s'est arrogée des privilèges inouïs avec vraisemblablement l'accord du président, à travers un règlement intérieur revu et corrigé ? (...) La HCC ne manque pas d'air, se flagorquant 'des mérites éminents acquis au service de la Nation' pour justifier de telles faveurs. Il est bien évident que le président ne saurait refuser ces 'cadeaux' sous peine d'être sanctionné dans le futur et en particulier à la présidentielle de 2018 ».

30/12 - Des sources concordantes laissent entendre que Hery Rajaonarimampianina souhaite prolonger de quelques mois son mandat qui s'achève théoriquement fin 2018. La contradiction entre la Constitution et le code électoral en vigueur pourrait lui servir d'argument. Cette éventualité a été révélée par plusieurs médias proches du pouvoir. Le proche entourage de la présidence serait ainsi en train de travailler sur diverses possibilités pour n'organiser le scrutin que vers mi-2019. Parmi les arguments avancés, l'obligation faite par le code électoral d'organiser le scrutin durant la saison sèche, entre le 30 avril et le 30 novembre. Un constitutionnaliste estime que la Constitution n'interdit pas le report des échéances électorales. Repousser les dates des deux tours de la présidentielle serait donc possible. « Les dispositions du code électoral peuvent servir d'arguments de cas de force majeure », indique-t-il, en précisant toutefois que « ledit cas de force majeure doit être validé par la HCC ». « Pour le régime Rajaonarimampianina, un mandat d'une durée plus longue que celle prévue par la Constitution est important dans la mesure où la première moitié de son mandat a été plutôt improductive en raison de l'insuffisance des aides publiques au développement », juge L'Express. Les deux années restantes seraient trop courtes pour boucler la mise en œuvre des projets que les bailleurs de fonds se sont engagés à financer à l'issue de la conférence qui s'est tenue à Paris début décembre. Les partisans du chef de l'Etat craignent que ce dernier ne puisse avoir le temps d'inaugurer ce que les fonds permettront de réaliser.

Rumeurs de coup d'Etat : Le pasteur Mailhol, chef de l'Eglise Apokalipsy, accuse les proches du président. « Une campagne de dénigrement ». C'est ainsi que le pasteur considère l'information qui circule sur les réseaux sociaux, annonçant la préparation d'un coup d'Etat avec l'appui d'officiers supérieurs. Il soupçonne des proches du chef de l'Etat de vouloir porter atteinte aux excellentes relations qu'il entretient avec Hery Rajaonarimampianina. Le chef d'Eglise a rappelé qu'en 2012 il avait déjà fait l'objet de ce genre d'accusation. « Craignant ma candidature pour la présidentielle de 2013, les dirigeants de l'époque ont monté une véritable campagne de dénigrement contre moi ». Le pasteur a affirmé qu'il ne sera pas candidat à la présidentielle de 2018.

► Adoption de la loi sur la réconciliation nationale

01/12 - Les députés refusent d'inclure dans l'ordre du jour de la session en cours le projet de loi portant création d'une cour spéciale en matière de délinquance économique, financière et fiscale. Se disant directement visés par le projet, les députés du TIM et du Mapar ont fait bloc. D'après le texte, la cour spéciale devait être chargée de juger les délits de corruption, de non-paiement d'impôts, de détournement de deniers publics et d'abus divers commis de 2002 à la fin de la Transition. Selon la magistrate Christine Razanamahasoa, membre du Mapar, le principe de non-rétroactivité de la loi n'est pas respecté. Par ailleurs, pour bon nombre de députés, une cour spéciale en matière de délinquance économique, financière et fiscale n'a pas sa raison d'être étant donné que les juridictions de droit commun peuvent juger ces mêmes infractions. Le projet de loi sur la réconciliation nationale, qui était associé à la création de cette cour, figure en revanche parmi les projets qui devraient être adoptés par l'Assemblée avant la fin du mois mais la possibilité d'amnistie qu'il contient divise également les élus.

05/12 - Le projet de loi sur la réconciliation nationale fait l'objet d'un nouvel amendement. Les députés contestent le droit accordé au chef de l'Etat de désigner des représentants. Après la décision d'écartier des débats le projet de loi sur la cour spéciale en matière de délinquance économique, les élus ont adopté un amendement qui ôte au président de la République le pouvoir de désigner sept représentants au

sein du Conseil de réconciliation Malagasy (CRM). La proposition d'amendement adoptée en commission stipule que le CRM est composé de « vingt-deux membres, à raison d'un représentant par région ». Durant les débats, il aurait été notamment soulevé que « le président est, lui aussi, concerné par le processus de réconciliation nationale, alors, il ne doit pas être privilégié par rapport à d'autres ». « Il ne faut pas oublier que le président Rajaonarimampianina est un protagoniste de la Transition. Il même fait partie des cent neuf personnalités ayant été sous la coupe de sanctions internationales durant cette période », rappelle un élu. Les députés persistent en outre à vouloir rendre intemporel le processus de réconciliation, en couvrant la période antérieure à 2002, date de la prise de pouvoir de Marc Ravalomanana. « Les députés sont, particulièrement, pointilleux sur ce projet de loi car, certaines parties laissent craindre des intentions politiques visant, surtout, à cibler certaines personnalités », explique un membre de la Chambre basse. Ayant déjà fait l'objet d'un ajournement lors de la première session ordinaire 2016, le projet de loi n'est toujours pas inscrit à l'ordre du jour des séances plénières de la session en cours.

14/12 - L'Assemblée nationale adopte le projet de loi sur la réconciliation nationale. Une écrasante majorité pro-pouvoir a écarté les amendements majeurs proposés en travaux de commission. En face, pourtant, les groupes parlementaires TIM et Mapar avaient fait front unique afin de faire passer les principaux amendements. Les partisans de Marc Ravalomanana et d'Andry Rajoelina considèrent en effet certains articles comme pouvant amener à des actions visant à écarter les deux personnalités de la compétition présidentielle. La majorité a donc repoussé l'amendement refusant au président de la République le droit de désigner des représentants au sein du Conseil du Fampihavanana Malagasy (CFM). Elle a également réintroduit parmi les faits non amnistiables « les violations flagrantes des droits de l'homme et des atteintes aux libertés fondamentales » et les détails sur les infractions afférentes. Elle s'est opposée enfin à la suppression de la limite temporelle des événements concernés par la réconciliation nationale. Le projet de loi adopté restreint le processus à la période de 2002 à la fin de la Transition. « Cette loi sur la réconciliation n'est pas impartiale. Laissez-nous élire qui nous voulons diriger le pays », a martelé le député TIM Guy Rivo Randrianarisoa. Pour sa part, Christine Razanamahasoa du Mapar a déclaré : « On veut une réconciliation nationale alors que cette loi nous éloigne de cet objectif. Il n'y aura pas d'alternance démocratique avec cette loi qui exclut la candidature des adversaires politiques redoutables à la prochaine élection présidentielle. ». En réponse aux craintes exprimées, Olivier Mahafaly, premier ministre, a tenté de rassurer l'assistance et l'opinion. « Ce texte n'a nullement pour objet de cibler quiconque. Son but est de mener à l'apaisement et concrétiser la réconciliation », a-t-il affirmé.

L'Express écrit à propos de l'adoption de ce texte dans sa version initiale imposée par le pouvoir : « Voilà donc les prétendus favoris de la présidentielle de 2018 [Marc Ravalomanana, Andry Rajoelina et Didier Ratsiraka] virtuellement disqualifiés, de même que ceux qui ont été associés aux crises de 2002 et 2009. Au-delà de ce que la loi leur reproche, on peut dire que Rajaonarimampianina leur a infligé ce que l'histoire et la justice leur ont épargné. Reste à savoir s'il pense avoir fait le plus dur dans la course vers un second mandat. La mise à l'écart de ces trois candidats pourrait ouvrir la voie à des outsiders pour le moment tapis dans leur écurie pour ne pas éveiller les soupçons ou d'autres prétendants qui montent en puissance comme le poulain de l'ADN. À moins que la loi sur la délinquance financière mette sur la touche d'autres candidats potentiels. (...) D'ici 2018, d'autres lois seront votées pour faire de lui l'unique candidat, seul gage d'une réélection sans fraude ni irrégularité. C'est le souhait des bailleurs de fonds soucieux du devenir de leur argent dont le décaissement s'étale sur quatre ans ».

16/12 - Adoption de la loi sur la réconciliation nationale : le parti Leader Fanilo soupçonne des calculs politiques. Il estime que l'adoption de ce texte tombe au plus mauvais moment, alors que l'ancien ministre Augustin Andriamananoro vient d'être arrêté durant l'enterrement d'un membre de sa famille. « *Était-ce la meilleure façon de s'y prendre ? Combien de personnes craignent à présent d'être arrêtées n'importe où et à n'importe quel moment ? Qui sera le prochain ?* », s'est interrogé son président, Zaferana Antoine Rabesa, pour qui la réconciliation nationale est entachée de considérations politiques visant à exclure des candidats potentiels à la présidentielle de 2018.

« **Les violations flagrantes des droits de l'homme et les atteintes aux libertés fondamentales** » figurent parmi les faits non-amnistiables prévus par la loi sur la réconciliation nationale. Une disposition qui, selon certains élus, pourrait viser certaines personnalités afin de les évincer de la course présidentielle. « Un juriste explique cependant que ces dispositions ne font que reprendre des principes édités par le Haut-commissariat des Nations-unies aux droits de l'homme », rapporte L'Express.

► L'affaire Andriamananoro, ancien ministre de la Transition

12/12 - L'ancien ministre et membre du bureau politique du Mapar, Augustin Andriamananoro, interpellé lors de l'enterrement de sa belle-mère à Itaosy le 10 décembre, Journée internationale des droits de l'homme. Il est accusé d'être l'un des leaders des manifestations contre la société minière chinoise de Soamahamanina qui avaient dégénérées en septembre. Il s'était alors défendu en affirmant qu'il

avait manifesté sa solidarité envers les natifs de sa région d'origine. Son parti dénonce une arrestation illégale aux motivations politiques. Fin septembre, lors des manifestations, les autorités avaient déjà tenté de l'arrêter lors de sa présence dans les studios de la station *Viva*. D'après les forces de l'ordre, l'ancien ministre avait pris la fuite mais selon son parti il s'était rendu en France et ne se cachait pas. Pour le général Florens Rakotomanana, commandant de la circonscription de gendarmerie, l'opposant n'a pas répondu à une convocation de la gendarmerie. Décision a donc été prise de l'intercepter à l'issue de l'enterrement auquel il s'était rendu. Selon ses proches, les forces de l'ordre n'ont présenté aucun mandat d'arrêt. Augustin Andriamananoro est détenu à la gendarmerie de Miarinarivo en attendant son audition, puis il sera déféré devant le parquet. Proche d'Andry Rajoelina, considéré même comme son bras droit ou son bras armé après la « *trahison* » du camp Rajaonarimampianina, l'ancien ministre des postes et télécommunications est un membre influent du Mapar.

Selon *Midi*, quatre chefs d'inculpation pèsent sur l'ancien ministre : atteinte à la sûreté de l'Etat, réunion publique non autorisée, provocation de feux de brousse et violences contre les forces de l'ordre. Les mêmes chefs d'inculpation que ceux reprochés aux leaders du mouvement de Soamahamanina qui ont été placés sous mandat de dépôt à Antanimora, libérés le 4 novembre au bénéfice du doute mais condamnés à un an d'emprisonnement avec sursis pour avoir organisé une manifestation sans autorisation.

L'Express écrit : « *Le pouvoir s'est compliqué la vie avec cette arrestation sans mandat, sans notification et en plein enterrement. (...) Une manière dont seuls les gangsters ont le secret et qui est devenue monnaie courante durant la Transition pendant laquelle les arrestations arbitraires comme l'amnistie de complaisance, l'impunité se ramassaient à la pelle. La continuité de l'État fait donc qu'un ancien baron de la Transition se trouve victime de sa propre turpitude, du retour fracassant de manivelle, unique forme de l'alternance. On ne peut pas condamner une méthode dont on est soi-même l'inventeur. Des militaires hors la loi, c'est désormais le principal ennemi de la République mais le meilleur ami du président et de son entourage. De plus l'ancien ministre n'est certainement pas exempt de tout reproche et sa présence à Soamahamanina n'est qu'un prétexte pour déclencher un processus judiciaire à propos d'autres délits antérieurs laissés en souffrance pour diverses raisons. (...) Que l'État élimine tous ceux qui le gênent au nom de la stabilité et de l'apaisement, personne ne pourra s'y opposer face aux moyens dont ils disposent et au soutien des bailleurs des fonds, mais qu'il y mette les formes* ».

« *En arrêtant Augustin Andriamananoro lors des funérailles de sa belle-mère, l'Emmo/reg a enterré la sagesse malagasy et les valeurs républicaines* », écrit pour sa part *Midi*.

14/12 - 4ème jour de garde à vue pour Augustin Andriamananoro. L'ancien ministre est maintenu en détention à la gendarmerie de Miarinarivo. Son transfert à Antananarivo, afin d'être déféré devant le parquet, a été différé pour une raison inconnue. Le délai légal de garde à vue de 72 heures a été dépassé. Son avocat, Me Rabenaivo Andriamisetra, affirme que son client ne fait l'objet d'aucun mauvais traitement et qu'il a pu recevoir la visite de ses proches. So audition, qui est achevée, a duré près de 4 heures.

15/12 - Augustin Andriamananoro a quitté le camp de la gendarmerie de Miarinarivo et a été transféré dans un endroit inconnu, « en lieu sûr ». Les responsables confirment le transfert de l'ex-ministre mais se refusent à révéler où il se trouve. Selon une source militaire, « *il a fallu le déplacer ailleurs car certains renseignements indiquent des risques pour la sécurité du camp de Miarinarivo, et même de la ville* ». Pour *La Gazette*, « *ce ne serait pas en effet la première fois que des foules déchaînées enlèvent un prisonnier des mains des forces de l'ordre, puis prennent d'assaut et incendient casernes et bâtiments administratifs* ». L'avocat de l'ancien ministre, Me Andriamisetra, affirme n'avoir été prévenu qu'après exécution du transfert et il ignore lui aussi où son client a été conduit. La brigade de gendarmerie de Miarinarivo affirme que ce sont des gendarmes venant d'Antananarivo qui ont effectué le transfert. « *Qui a donc ordonné cette décision considérée comme 'contraire à l'Etat de droit et aux principes républicains'?* », s'interroge *Midi*. La garde à vue se prolonge donc, au-delà des délais légaux. Certains observateurs évoquent l'éventualité d'une décision de justice d'« *assignation à résidence fixe* », comme cela avait été pratiqué lors du retour au pays en catimini de Marc Ravalomanana en 2014.

L'ancien premier ministre, Jean Omer Beriziky, qualifie de « provocation » « l'arrestation abusive d'une personne jouissant de tous ses droits de citoyen, et le jour de la célébration de la journée mondiale des droits de l'homme ». Il estime que l'arrestation de l'ancien ministre, lors de l'enterrement de sa belle-mère, « *foule aux pieds les conventions internationales* » et a été faite « *au mépris de la présomption d'innocence et du droit à la défense* ». Deux principes pourtant chers aux bailleurs de fonds qui viennent de prendre l'engagement d'accorder à Madagascar d'important financements lors de la conférence des bailleurs qui s'est tenue à Paris début décembre. Jean Omer Beriziky se demande si le chef de l'État se rend compte de l'impact désastreux des actions de ses collaborateurs. Prenant l'histoire à témoin, l'universitaire rappelle que « *l'histoire de ce pays nous enseigne que ni la force brute, ni les chars, ni les canons n'arrêtent le peuple malgache lorsqu'il se réveille de sa torpeur passagère, et se met debout pour défendre la justice et la liberté. Les régimes passés en ont fait les frais* », met-il en garde.

16/12 - Augustin Andriamananoro a comparu devant le juge d'instruction avant d'être placé en détention provisoire à la maison d'arrêt d'Antanimora. Le procès est prévu pour le 20 décembre. Les dernières informations indiquent que « *Finalemnt, Augustin Andriamananoro n'a pas bougé du camp de la gendarmerie de Miarinarivo tout au long de sa garde à vue qui a duré un peu plus de trois jours. Son transfert dans un endroit secret n'a été qu'un leurre pour détourner l'attention de ses proches et de la presse* ». Les dirigeants du Mapar, conduits par la députée Christine Razanamahasoa, ont organisé une conférence de presse pour dénoncer « *un acte qui va à l'encontre de l'esprit de réconciliation nationale martelée par le pouvoir et dont la loi y afférente vient d'être votée par l'Assemblée nationale, ajoutant : nous considérons que les chefs d'inculpations retenus à l'encontre d'Augustin Andriamananoro sont totalement arbitraires et échafaudés de toute pièce. Par ses agissements, le pouvoir ne fait qu'allumer un brasier* ».

20/12 - Les députés du Mapar se rendent au siège du Pnud pour interpeler la communauté internationale sur les « violations des textes en vigueur » et le « non-respect des droits humains ». « *Nous n'approuvons pas les séries de chasse à l'homme effectuées à l'endroit du Mapar et de ses membres* », déclare l'ancienne ministre de la justice de la Transition, Christine Razanamahasoa, faisant allusion aux poursuites engagées à l'encontre de Lylison René et Augustin Andriamananoro.

21/12 - Tension au tribunal d'Antananarivo à l'occasion de la comparution d'Augustin Andriamananoro. Des militants du Mapar et des habitants de Soamahamania sont venus en masse soutenir l'ancien ministre, interrogé plus de 4 heures avant d'être reconduit à Antanimora. La demande de liberté provisoire a été rejetée. Ses partisans n'ont pas apprécié et ont manifesté aux abords du tribunal. Ils se sont rués devant les caméras et les journalistes pour crier leur colère. Les forces de l'ordre sont parvenues à extraire au plus vite l'ancien ministre et pour le faire sortir par une porte dérobée. La défense a mis en avant plusieurs vices de forme, à commencer par les circonstances de l'arrestation de l'ancien ministre, effectuée sans mandat d'arrêt ou d'amener. « *Le non-respect du droit à la défense* » a aussi figuré parmi les exceptions soulevées par les avocats, qui n'ont pu accéder au dossier que le matin même.

Pour La Gazette, l'activation de la procédure concernant Augustin Andriamananoro serait due « aux bons offices de l'ambassadrice de France, Véronique Voulard », qui s'est rendue à la prison d'Antanimora pour visiter le détenu, en sa qualité de binational. Le quotidien rappelle que l'ex-ministre résidait en France au moment des événements de 2009. Il aurait fait son entrée dans le gouvernement de Transition au titre de militant pro-Rajoelina de France. « *Il est probable que le régime Rajaonarimampianina ne résistera pas à l'offensive de l'Hexagone, et prononcera un verdict d'indulgence* », conclut le titre.

26/12 - L'épouse d'Augustin Andriamananoro a adressé un courrier la veille de Noël à l'ambassadrice et au consul de France pour réclamer le soutien des autorités diplomatiques. Elle pointe du doigt les injustices dont serait victime le vice-président du Mapar, le non-respect des droits de l'homme et de l'Etat de droit. Volanirina et Augustin Andriamananoro sont tous deux des ressortissants français inscrits auprès au consulat de France, rappelle *Midi*.

28/12 - Augustin Andriamananoro jugé coupable d'incitation à attroupement sans autorisation et condamné à 3 mois de prison avec sursis. Il a été relaxé au bénéfice du doute pour les autres chefs d'inculpation, dont l'atteinte à la sûreté de l'Etat. Les avocats de la défense, bien que rassuré par ce jugement relativement clément, annoncent qu'ils vont interjeter appel. Ils considèrent que cette condamnation constitue le moyen d'intimider l'ancien ministre et de lui imposer de s'abstenir de toute participation à une manifestation publique durant les cinq années de son sursis.

► Diplomatie

01/12 - Iles Eparses : l'association « Nosy Malagasy », le « Forum pour la Refondation et la Reconstruction de Madagascar » ainsi que la plateforme « Emergence de Madagascar » adressent une lettre ouverte à Hery Rajaonarimampianina pour déplorer que la question de la restitution des îles Eparses n'ait pas été abordée à l'occasion du Sommet de la Francophonie. « *Les deux parties (Madagascar et France) ont sciemment évité d'aborder ce dossier brûlant qui entache les relations franco-malagasy. Cette fuite en avant, cette opacité, ces diverses maladroites de communication, cette diversion des deux côtés permet d'émettre des doutes sur la conscience et le sérieux des démarches entamées par le régime HVM auprès des autorités françaises jusqu'à présent* », est-il notamment écrit. Le président de la République a cependant laissé entendre à *Jeune Afrique* que le dossier avait bien été évoqué en tête à tête avec son homologue français.

10/12 - Dialogue politique Madagascar-UE : l'ambassadeur Antonio Sanchez-Benedito rappelle l'importance de la mise en place de la HCJ. Un engagement qui est inscrit dans le cadre de l'appui budgétaire européen. Le diplomate évoque une avancée « *énormément importante* ». « *La mise en place effec-*

tive de la HCJ doit compléter la structure judiciaire du pays qui est, aussi, incluse dans le cadre de notre appui budgétaire », rappelle-t-il. L'UE constate cependant que des avancées ont eu lieu et qu'il ne reste plus qu'un seul membre de l'institution à nommer pour qu'elle soit mise en place et soit opérationnelle. La société civile fait néanmoins remarquer que la loi de finances 2017, adoptée à l'unanimité et sans amendement par le Parlement ne prévoit pas de budget pour la HCJ. « *Ce 4e dialogue politique, le second de l'année 2016, est instructif des liens ou de la dépendance de Madagascar à l'égard de l'UE, que cela soit économiquement ou en matière de gouvernance politique et administrative* », note Tribune.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

► Insécurité, dahalo, vindicte populaire

01/12 - Insécurité dans le Bongolava - 3 militaires et 20 civils tués par les dahalo en une semaine.

Selon *Madagascar Matin*, des dahalo ont rejoint cette partie de l'île, le Moyen-Ouest qui jouxte la Région du Menabe, plus précisément le district de Miandrivazo, suite à la mise en place de l'Unité spéciale anti-dahalo (Usad) à Betroka, dans la partie sud de la Grande île. Trois kalachnikovs ainsi que 7 chargeurs se trouvaient entre leurs mains. La presse s'étonne que les 7 000 militaires qui ont assuré la sécurité du Sommet de la Francophonie aient rejoint leur caserne, sans être redéployés dans les zones rouges où les populations lancent désespérément des appels à l'aide.

02/12 - Face à la situation d'insécurité qui sévit dans la région Bongolava, l'armée lance une nouvelle opération spéciale anti-dahalo. Des éléments des forces de l'ordre ainsi que des matériels militaires lourds comme des hélicoptères, des aéronefs et des armes ont été dépêchés à Tsiroanomandidy.

12/12 - Les dahalo imposent leur loi dans le district de Fenoarivobe en exécutant ceux qui font obstacle à leurs desseins. Un village de la commune d'Andranomena a subi une double attaque des voleurs de bovidés qui a occasionné la mort de 4 chefs de famille. Une horde de plus d'une vingtaine de malfaiteurs a envahi le village dans la nuit, profitant de l'absence des hommes partis sur les traces d'un autre groupe de dahalo depuis la veille. Scindés en deux groupes, les dahalo ont exécuté à la hache un père de famille au moment où les autres se chargeaient de s'emparer des bovidés. S'étant interposés pour tenter de sauver leurs biens, trois autres villageois ont subi des tirs à bout portant et ont été tués. Cette zone enclavée du Bongolava souffre de l'absence de moyens de communication et de l'insuffisance des effectifs des forces de l'ordre.

07/12 - Une forte recrudescence des actes de barbarie perpétrés par des dahalo est observée dans les zones rurales d'Anjozorobe, selon le maire de la commune, qui dénonce l'insuffisance des effectifs des forces de l'ordre. Une situation aggravée par le refus de la population de mettre en place des « *quartiers mobiles* ».

14/12 - Deux villageois victimes de dahalo à Ambatofinandrahana. Une quarantaine de bandits armés de fusils a dérobé un troupeau de bovidés. Deux habitants ont été abattus lors de l'accrochage. La gendarmerie a engagé une poursuite.

17/12 - Dix dahalo abattus. Près de quarante dahalo armés de fusils de chasse se sont mesurés à onze gendarmes, appuyés par le fokonolona à Mandabe Manja. Le bilan fait état de dix morts dans les rangs des voleurs de bétail. Près de deux cents bovidés qu'ils venaient de dérober ont été récupérés après l'accrochage.

23/12 - Accrochage entre forces armées et dahalo à Manambidala Vondrozo. Après avoir essuyé les tirs de huit membres des forces de l'ordre qui avaient verrouillé leur zone de fuite, une bande de dahalo qui venait d'abattre deux villageois et de s'emparer de 140 têtes de bovidés a perdu quatre de ses éléments. Parmi les voleurs de bétail tombés figure un instituteur. Une opération de sécurisation a été lancée dans les points sensibles de la région Atsimo Atsinanana, suite à l'attaque meurtrière d'une trentaine de dahalo à Bemandresy.

07/12 - « La création d'emploi, surtout pour les jeunes, figure parmi les instruments d'instauration de la paix durable » dans le Sud, affirme Christian Ntsay, directeur régional de l'OIT, ajoutant que « *c'est parce que les jeunes n'ont pas de travail, qu'ils n'ont pas d'occupation pour se développer et se construire qu'ils se penchent vers des moyens de subsistance comme le vol* ». Les différents foyers de tension constituent également l'une des causes de la fragilisation de l'économie de ces régions victimes de l'insécurité. Pour remédier à cette situation, le système des Nations unies soutient un ambitieux projet visant à apporter

de l'eau dans cette partie de l'île. Une étude de faisabilité pour une adduction d'eau de 400 km est en cours. L'objectif serait de créer sur la zone desservie des activités économiques axées sur l'agriculture.

24/12 - Vols de bovidés : le premier ministre affirme l'existence de réseaux mafieux qui entretiennent le climat d'insécurité. Des propos tenus à l'ouverture de l'atelier de réflexion sur la recherche d'une solution durable à l'insécurité et de lancement officiel de l'opération « *Mazava* », pour les zones centre et Sud-Est, à Fianarantsoa. Olivier Mahafaly en est venu à admettre à son tour que des fonctionnaires sont impliqués dans ces réseaux. À l'époque de l'opération « *Fahalemana* », de hauts responsables militaires avaient déjà ouvertement affirmé l'existence de « *dahalo en col blanc* », qui seraient à la tête de réseaux de vols des bovidés. L'implication de certains fonctionnaires des collectivités décentralisées et des instances déconcentrées est régulièrement dénoncée par la population locale, qui évoque également l'existence de « *protecteurs en haut lieu* » qui tirent les ficelles depuis les grandes villes et même la capitale.

10/12 - « Dialogue politique » Madagascar-UE : l'ambassadeur Antonio Sanchez Benedito fait part de ses préoccupations concernant le respect des droits de l'homme, en pointant notamment du doigt le climat d'insécurité et les cas de vindictes populaires. « *Ce sont des questions qui nous interpellent. (...) C'est un constat qu'il y a un manque de confiance envers les forces de sécurité et la justice à Madagascar* », déclare-t-il. Reconnaisant la nécessité d'un renforcement du système de sécurisation pour reprendre la main, l'ambassadeur avance cependant qu'« *il faudra agir dans le respect des droits de l'homme* », en proportionnant les répliques.

09/12 - Des militaires sèment la terreur à Itondy (district de Miandrivazo), affirme La Vérité. Le maire s'est rendu dans la capitale avec des collègues pour alerter l'opinion et le pouvoir sur leurs agissements. Il est reproché aux forces de l'ordre, censées lutter contre l'insécurité qui sévit dans la région, de terroriser la population, d'humilier les notables et de se livrer à des pillages, allant jusqu'à incendier des habitations.

20/12 - Le premier ministre devance les éventuelles dénonciations d'atteinte aux droits de l'homme inhérente à l'opération « Mazava » dont il officialise le lancement dans plusieurs zones rouges. Telle est l'impression qui ressort du discours d'Olivier Mahafaly prononcé à Tsiroanomandidy à l'occasion d'une rencontre organisée « *afin d'obtenir l'adhésion et la responsabilisation* » des notables, des élus et des habitants des zones concernées par cette nouvelle opération militaire. Le chef du gouvernement a reconnu que la guerre contre l'insécurité est loin d'être gagnée. L'opération « *Mazava* », est ainsi, présentée comme l'une des actions engagées pour parvenir « *à une sécurité durable* ». Tout en incitant à une prise de responsabilité de tous les citoyens dans la lutte contre l'insécurité, il a également appelé les responsables à défendre « *la nécessité de protéger les personnes et leurs biens* » contre « *les détracteurs lorsque l'opération sera vraiment engagée* ». Dans son allocution, le premier ministre a déploré que « *plusieurs sont ceux qui critiquent les actions militaires, notamment, les défenseurs des droits de l'homme [qui affirment] que les militaires détruisent des villages ou encore brutalisent même les femmes et les enfants* ». Selon lui, dans les opérations spéciales telles que « *Mazava* », les militaires « *dans leur mission de protection des personnes et des biens, sont dans une logique de guerre car, face à eux, ils ont des individus qui n'hésitent pas à tuer* ». Les responsables militaires mettent fréquemment en avant un article de la Constitution qui stipule, en matière de droit à la vie, que « *la mort n'est pas considérée comme infligée en violation de cet article dans le cas où elle résulterait d'un recours à la force rendue absolument nécessaire, en vue d'assurer la défense de toute personne contre la violence illégale* ». Une phrase qui renvoie à la « *légitime défense* », affirment pourtant des juristes. Une « *légitime défense* » qui impose le principe de proportionnalité, notamment des actes et des moyens, mais aussi, un critère de proximité temporel entre l'attaque et la réaction. L'application sur le terrain de ces principes étant souvent discutable, le commandement militaire souhaite un texte d'application de cet article de la Constitution.

D'après le service communication de la gendarmerie nationale, l'« opération Mazava » dispose d'un effectif de 600 éléments (militaires et gendarmes) » appelés à intervenir dans l'Ouest, le Nord-Ouest et les Hautes Terres L'Unité spéciale anti-dahalo (USAD) de la gendarmerie nationale continue de prendre en charge la partie sud du pays.

Le lancement de l'opération « Mazava » s'est accompagnée d'une « pluie d'étoiles » décidée en conseil des ministres au profit de 17 nouveaux généraux de division et 38 nouveaux généraux de brigade. Le général Rakotomahanina Florens a été promu général de division, commandant la circonscription de gendarmerie de la capitale. *L'Express* dénonce cette « *promotion de quarante nouveaux généraux dont certains venaient d'être nommés à leur ancien grade il y a six mois. Un cours accéléré dont Rajoelina était l'inventeur et qui permettait à un officier de passer du grade de lieutenant-colonel à celui de général de corps d'armée en cinq ans. Un record battu par Rajaonarimampianina qui jette de plus en plus son dévolu sur les forces armées, dernier rempart d'un régime aux abois. Un sureffectif budgétivore pour une entité incapable d'assurer la sécurité de la population, la protection des biens et des personnes. (...) De 1960 à 1975, les*

forces armées comptaient un général de division et deux généraux de brigade (...); en 2016 elles comptent pas moins de mille généraux de corps d'armée, de division et de brigade confondus, deux fois plus de colonels et de lieutenants colonels. (...) Le fait est que les forces armées n'ont permis ni à Ratsiraka ni à Ravalomanana de rester au pouvoir même si elles ont permis à Rajoelina d'accéder au pouvoir à l'issue d'un coup d'État militaire ». Selon Midi, de nombreux gradés ayant servi aux côtés de l'ancien président de la Transition ont été « oubliés » ou écartés de cette importante promotion.

22/12 - Une trentaine de voleurs de bétail ont trouvé la mort dans un raid hélicoptère mené par les forces armées. Près de 200 têtes de bovidés qui venaient d'être dérobées ont été récupérées. L'appareil à l'origine des frappes, piloté par un colonel à la retraite, faisait cap sur Befotaka-Sud, avec à son bord une équipe médicale du ministère de la santé déployée dans le cadre d'une intervention contre l'épidémie de peste. Alors qu'il faisait escale à Iakora, la gendarmerie a sollicité son appui pour remonter les traces d'une horde de bandits qui venait de sévir. En remontant leurs traces à basse altitude, accompagnée par des éléments pédestres appuyés par le fokonolona, l'Alouette II a interrompu leur fuite en les arrosant de tirs de Kalachnikov. Les rescapés se sont évanouis dans la nature. L'Alouette a de nouveau décollé le lendemain pour tenter, en vain, de les intercepter.

30/12 - Près de 80 dahalo ont assiégé la commune de Fihonana (district de Tsiroanomandidy). 120 bovidés ont été dérobés. Les autorités de la région Bongolava ont pris de nouvelles dispositions pour accroître la sécurité. La population, quant à elle, déplore le manque de moyens affectés par l'Etat et lance un appel à l'aide.

31/12 - Prise d'otage. Une vingtaine de dahalo munis de fusils de chasse ont dérobé 70 bœufs à Tsaratanàna. Les malfaiteurs ont pris sept personnes en otage. Ces dernières ont été relâchées après un parcours de 20 kilomètres. Le troupeau est toujours entre les mains des bandits.

13/12 -- Deux suspects assassinés dans un hôpital à Befandriana-Nord. Une foule déchaînée a assiégé l'établissement pour arracher de leur lit deux présumés malfaiteurs placés en soins intensifs. Les deux suspects ont été lynchés à mort, sous les yeux des policiers censés assurer leur sécurité. C'est une attaque à main armée commise dans la commune de Morafeno Mananara-Nord qui est à l'origine de cette nouvelle vindicte populaire. Six bandits munis de fusils de chasse avaient braqué des commerçants voyageurs. Quatre d'entre eux ont réussi à prendre la fuite avec leur butin mais deux comparses ont été appréhendés par le fokonolona. Passés à tabac, les deux hommes agonisaient lorsque la police est intervenue pour les conduire à l'hôpital.

30/12 - Le district de Mananjary a de nouveau vécu des scènes de justice populaire. Des habitants d'une commune entre Manakara à Vohipeno ont assailli le poste de la gendarmerie pour s'assurer, ont-ils avancé, qu'un supposé bandit remis aux forces de l'ordre était toujours incarcéré. Ils accusent cet individu d'être l'auteur de vols répétés. Ils ont été retenus par l'adjudant-chef du poste qui a fait procéder à des tirs en l'air pour calmer la foule et obtenir l'évacuation des lieux. Mais mal lui en prit car la foule déchaînée a fini par l'abattre à coups de jets de pierre et de bâton. Un autre gendarme a été lassé agonisant. En fait, l'individu avait déjà été transféré à Mananjary pour lui éviter un lynchage. Le maire de la commune ainsi qu'une vingtaine de personnes ont été arrêtés. L'élu est soupçonné d'être l'instigateur de ces émeutes meurtrières. Il serait allé jusqu'à menacer de représailles ceux de ses administrés qui auraient refusé leur concours. Dans le cadre de leurs investigations, les gendarmes ont forcé tous les hommes de la localité à sortir de leur logement, menaçant de mettre le feu au village en cas de résistance.

16/12 - Quintuple attaque sur la RN2. Des bandits ont pris pour cible quatre camions et un taxi-brousse à proximité de Carion. Les poids lourds avaient déjà repris leur route avant l'arrivée de la gendarmerie. Les passagers du taxi-brousse ont été délestés de leurs effets personnels et de leur argent.

16/12 - Coupeurs de routes : un mort et deux blessés par balles dans deux attaques, survenues l'une sur la RN2 et sur une route d'intérêt communal à Fianarantsoa. Sur la RN2, c'est un convoi de taxi-brousses en provenance de Toamasina qui a été attaqué.

23/12 - Vingt dahalo équipés d'armes de guerre et de fusils de chasse ont braqué un taxi-brousse et un camion, à Mangidy Ikalamavony. Le chauffeur du taxi-brousse a été blessé. Les assaillants se sont emparés de l'argent, des objets de valeur et des bagages des passagers.

28/12 - Les rapt contre rançon ont fait douze victimes en 2016. Antananarivo et Antsirabe ont été les villes les plus touchées. Comme les années précédentes, ont été frappés des opérateurs économiques Indiens et Français d'origine indienne, appartenant particulièrement à la communauté Khoja. Un mauricien

figure également parmi les victimes. De tous les cas dénombrés cette année, celui commis à Antsirabe a tourné court. Dans tous les autres cas une rançon a été réglée.

► Justice, gouvernance

07/12 - Abolition de la peine de mort - Le conseil du gouvernement a adopté l'avant-projet de loi autorisant la ratification par Madagascar du deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort.

09/12 - Les Etats Unis encouragent les citoyens à exiger la redevabilité des dirigeants. « *Redevabilité à Madagascar : de la théorie à la pratique* », tel est le projet de 250 000 de dollars que le gouvernement américain, à travers le Fonds d'appui économique du Département d'Etat, vient de lancer avec le consortium dirigé par l'European Centre for electoral support et le Center for creative leadership, en partenariat avec les organisations malgaches Liberty 32 et l'ONG Tolotsoa. Selon l'ambassadeur Robert Yamate, « *la redevabilité implique pour les citoyens à travers la société civile d'avoir le courage de soulever les questions difficiles, d'exiger des gouvernants la transparence et l'inclusion, et de faire le suivi des promesses et de la mise en œuvre des projets de développement ainsi que des programmes de lutte contre la corruption. Pour les gouvernants, ceci implique la volonté politique et le courage de pratiquer la transparence et l'inclusion. Une réelle redevabilité signifie souvent faire la lumière dans les endroits sombres et lever le voile sur des vérités que beaucoup préféreraient tenir cachées* », rappelle l'ambassadeur. Le projet entend renforcer la culture de la transparence et renforcer les relations entre les élus et l'électorat, entre citoyens et dirigeants.

15/12 - Sommet de la Francophonie : soupçons de corruption pour les 2/3 des marchés publics. « *Sur les 107 marchés publics accordés dans le cadre du sommet de la Francophonie, les 2/3 sont susceptibles d'avoir fait l'objet de corruption* », révèle Transparency International. Le cadre législatif est relativement strict mais son application est défailante, de même que les procédures de contrôle et de recours. En 2015, les commandes de l'Etat ont été évaluées à 200 milliards Ar, soit, 0,6 % du PIB. Un observatoire des marchés publics associant la société civile, les médias et le secteur privé verra le jour en janvier. Cette entité travaillera en étroite collaboration avec le Bianco, le Samifin ainsi que Transparency international.

16/12 - L'association « Emergence de Madagascar » a tenu une conférence de presse pour dénoncer la corruption de grande ampleur à laquelle se livreraient certains opérateurs économiques depuis de longues années. Les opérateurs qui ont promis d'investir massivement lors de la deuxième journée de la conférence des bailleurs et investisseurs de Paris sont aussi ceux qui tiennent l'économie du pays en otage, affirment des intervenants, qui insistent également sur la nécessité pour l'Etat de respecter les droits de l'homme. Un Etat qui ne respecte pas les droits de l'homme est un Etat qui va tout droit vers le despotisme et la dictature, elle même source de pauvreté, mettent-ils en garde.

20/12 - La réussite de la lutte contre le blanchiment de capitaux passe par une augmentation des effectifs du Samifin, estime le FMI dans son dernier rapport sur l'évaluation de la stabilité du système financier. « *Le renforcement du système de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme exigera des ressources humaines additionnelles et une action plus efficace* », est-il mentionné. Avec un effectif de 35 personnes en 2015, le service a du mal à remplir sa mission. Cette situation expliquerait que jusqu'ici « *il n'y ait pas eu de condamnation pour blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme* », note le rapport. Des efforts ont néanmoins été réalisés en matière de législation avec, notamment, en plus des textes adoptés dans les années 2000, la définition détaillée des sanctions pénales en 2012 et l'adoption de la loi contre le financement du terrorisme et le crime organisé transfrontières en 2014. Les lois visant à combler certaines lacunes qui subsistent sont en cours de préparation, tandis que la Grande île a entamé le processus d'adhésion au groupe Egmont et au groupe de lutte contre le blanchiment de capitaux de la SADC. Pour faire face aux besoins qu'impliquera un renforcement des effectifs du Samifin, son budget passera de 1,1 milliards Ar en 2016 à 1,6 milliards en 2017, soit une hausse de plus de 45 %.

23/12 - Sur un total de 8 500, seules 37,1 % des personnalités soumises à la déclaration de patrimoine se sont pliées à cette obligation. Avant de sévir, le Bianco a lancé un rappel à l'ordre. « *La déclaration devrait être déposée, suivant les textes, auprès de la HCC ou auprès du Bianco, avant la fin de cette année 2016* », précise-t-il. Les plus « *mauvais élèves* » sont les maires et les chefs de région, ils sont suivis de près par la magistrature. Cette obligation est établie « *afin de promouvoir la transparence dans l'exercice des fonctions publiques, de garantir l'intégrité des serviteurs de l'Etat, et d'affermir la confiance du public envers les institutions* », souligne la loi de 2016 concernant la lutte contre la corruption. Selon ce texte, « *l'obligation de déclaration de patrimoine et d'intérêts économiques doit être faite dans les trois mois qui suivent la nomination ou l'entrée en fonction. Elle doit être renouvelée tous les deux ans* ». Les sanctions sont censées être prononcées deux mois après le rappel adressé par le Bianco. Les Pôles anti-corruption (PAC) auront compétence dès 2017 pour engager des poursuites. Par le passé, ces rappels n'ont jamais été

suis d'effets en raison notamment de la difficulté pour le Bianco d'appliquer la législation en vigueur antérieurement, qui exigeait que le rappel soit exécuté par voie d'huissier.

30/12 - « Rumeurs d'un prochain remaniement - Ruée dans les cybercafés ! », titre *Madagascar Matin*. Beaucoup croient que le prochain gouvernement sera inondé de financements extérieurs, d'où le constat d'une hausse de fréquentation des cybercafés ces deux dernières semaines dans le but de confectionner et d'imprimer le CV des postulants à un poste ministériel. Pour le quotidien, « *L'écolage* » à payer pour l'obtention d'un poste prestigieux atteindrait des sommets. « *Jusqu'ici, personne n'est en mesure de prouver jusqu'ici l'existence de ces... mallettes pour obtenir un portefeuille ministériel mais beaucoup en parlent. Selon les rumeurs et l'importance du ministère visé, elles atteindraient facilement plusieurs milliards d'ariary* ».

► **Affaire Ambohimahasina / Claudine Razaimamonjy**

01/12 - Les trois prévenus dans l'affaire de détournement de deniers publics à Ambohimahasina² ont bénéficié d'une liberté provisoire. À l'issue de plus de 4 heures d'audition, le maire de la localité, son trésorier et un ancien directeur du ministère de l'intérieur et de la décentralisation sont sorties libres de la chaîne pénale anti-corruption dans l'attente de l'instruction de l'affaire, le 8 décembre. Bien que convoquées, « *des personnes concernées par cette affaire n'ont pas encore été auditionnées [par le Bianco]* », affirme une source avisée. Des refus de comparaître qui pourraient avoir allégé le dossier d'inculpation présenté à la chaîne pénale. « *Des résistances qui amènent, aussi, à réfléchir sur l'étendue du pouvoir et de l'autorité du Bianco* », écrit *L'Express*. Olivier Mahafaly, actuel premier ministre mais ministre de l'intérieur à l'époque des faits, et Claudine Razaimamonjy, opératrice économique réputée proche du couple présidentiel, avaient été nommément désignés par le maire comme les instigateurs de ces malversations. Pour mémoire, les trois prévenus sont accusés entre autres, de favoritisme, de détournement de deniers publics, de faux en écriture publique, d'abus de fonction et de blanchiment de capitaux. Les investigations se poursuivraient actuellement sur d'autres communes de la région Haute Matsiatra soupçonnées elles aussi de détournement de subventions.

02/12 - Affaire Ambohimahasina : Claudine Razaimamonjy est sortie de son mutisme pour s'inscrire en faux contre ce qu'elle qualifie de rumeurs véhiculées à son endroit. Aucune information officielle n'a été jusqu'ici rendue publique concernant son implication dans l'affaire de détournement de subventions destinées à la commune d'Ambohimahasina, note *Midi*. Le Bianco se réfugie derrière le secret de l'enquête et se refuse de confirmer l'existence de convocations adressées à la femme d'affaires.

07/12 - Le sénateur de Fianarantsoa, Riana Andriamandravy, vice-président de la Chambre haute, demande la démission de Jean-Louis Andriamifidy, directeur général du Bianco, à qui il reproche de ne pas respecter « *la présomption d'innocence et le droit à la défense* ». Accompagné d'un avocat, l'élu se plaint de ne pas avoir pu rencontrer le maire d'Ambohimahasina lors de son interrogatoire au siège du Bianco. Il accuse également le Bureau anti-corruption d'avoir informé la presse des détails de l'enquête « *au mépris de la présomption d'innocence et de l'honneur des personnes impliquées* ». Certaines informations indiquent que l'élu pourrait être parmi les personnalités mises en cause dans cette affaire, étant donné qu'au moment des faits, en 2014, il était encore chef de la région Haute Matsiatra, rappelle *L'Express*. Claudine Razaimamonjy, opératrice économique, proche du couple présidentiel, également pointée du doigt dans le dossier et qui a refusé par deux fois de se présenter au Bianco, est membre de la famille de l'épouse du sénateur. Riana Andriamandravy a justifié son intervention en évoquant les dispositions constitutionnelles stipulant que le Sénat représente les collectivités territoriales décentralisées, dont les communes.

08/12 - « Le Bianco dessaisi de l'affaire », annonce son directeur, Jean-Louis Andriamifidy. Pour respecter la procédure judiciaire, le Bianco a dû se dessaisir de l'affaire et l'a transmise à la chaîne pénale anti-corruption. Désormais, c'est au ministère de la justice que revient le pouvoir de décider de lancer un mandat d'amener ou d'arrêt à l'encontre des personnes qui n'ont pas répondu aux convocations du Bianco. Une procédure qui devrait changer avec la mise en application des pôles anti-corruption, prévue début 2017. Jean-Louis Andriamifidy confirme que le maire d'Ambohimahasina a également ignoré deux convocations de ses services. Étonnamment, indique *RFI*, le premier ministre Olivier Mahafaly n'a pas été convoqué par le Bianco, bien qu'étant nommément cité dans le rapport d'inspecteurs d'Etat pour avoir prétendument ordonné au maire de détourner les 120 000 euros de subventions vers le compte d'un particulier. Un responsable du Bianco laisse entendre que l'affaire pourrait connaître de nouveaux développements : « *Ce dossier, affirme-t-il, n'est pas celui dont les montants de subventions communales détournées sont les plus élevées. Il y en a plusieurs autres, en cours de traitement, avec les mêmes individus soupçonnés. Si on ne les arrête pas ce coup-ci, on les arrêtera grâce au prochain dossier* ». *Tribune* rappelle que ce n'est pas la première fois que

² Cf. Revue de presse novembre 2016 - p. 19 & 20
Justice et Droits de l'Homme à Madagascar

le Bianco se heurte au refus de comparaître des « *puissants* » : il y a quelques mois, l'épouse du député Jaovato a refusé de répondre à ses convocations dans une affaire de trafic de bois de rose.

Dans une interview à L'Express³, Jean-Louis Andriamifidy avoue son impuissance face à la corruption de haut vol et aux attaques des dirigeants. Il reconnaît que techniquement et matériellement ses services ne peuvent pas combattre seul le fléau de la corruption. La participation de tout un chacun est nécessaire. Il rappelle que le Bianco ne compte que 168 employés à travers l'île. Pour ce qui est de la branche territoriale d'Antananarivo, il n'y a que 38 employés, dont 23 enquêteurs et 12 membres pour l'équipe en charge de la prévention et de l'éducation de la population. Le Bianco fait face également à des problèmes de crédits. Pour 2016, l'Etat lui a alloué un budget de 4 milliards Ar, largement insuffisant, Pour 2017, le Bureau a demandé qu'une augmentation de 40 % soit inscrite dans la loi de finances. Des préoccupations qui seront au cœur de la Journée internationale de lutte contre la corruption, organisée en collaboration avec le Pnud.

10/12 - Le directeur général du Samifin monte au créneau pour prendre la défense de son homologue du Bianco, aux prises avec le sénateur Riana Andriamandravy VII et Claudine Razaimamonjy. Le magistrat déclare : « *Non ! Ce n'est pas acceptable que des personnes qui, dans un pays normalement constitué, devraient s'expliquer devant la justice demandent des comptes et appellent publiquement à la démission des dirigeants de hauts responsables d'entités de lutte contre la corruption. Non ! Il est inadmissible que ceux qui ont des choses à se reprocher ou leurs proches, fassent preuve d'autant d'arrogance et cela dans l'indifférence quasi-totale des pouvoirs publics et de la population* ». L'Express rappelle que suite à cette affaire de soupçon de détournement de deniers publics, l'opératrice de l'hôtellerie, proche du couple présidentiel, qui a construit en un temps record un hôtel haut de gamme pour l'accueil des délégations au Sommet de l'OIF, a réagi en soutenant que sa mise en cause n'était qu'un « *acte de dénigrement pour éclipser la réussite du Sommet* ».

En marge du dialogue politique entre l'État et l'UE, Hery Rajaonarimampianina a été questionné sur l'affaire Ambohimahasina, dans laquelle Claudine Razaimamonjy, réputée être l'un des « *bailleurs* » de la présidence, a refusé de répondre aux convocations du Bianco. « *Le président de la République ne peut pas se pencher sur tous les cas particuliers dans le pays. Éviter les interventions du chef de l'État dans les affaires judiciaires est, au contraire, l'objectif. Il y a plusieurs affirmations selon lesquelles des proches du président, ou des membres de sa famille sont impliqués dans des affaires douteuses dans plusieurs endroits du pays. Laissons les responsables, notamment, la justice prendre ses responsabilités car, il ne devrait plus y avoir d'impunité dans tous les domaines, quels qu'ils soient* », a répliqué le chef de l'Etat. La chaîne pénale anti-corruption, à qui le dossier a été transmis après dessaisissement du Bianco, reste muette sur le sujet, ce que déplore le directeur du Samifin. Seule une commission rogatoire du juge d'instruction pourrait permettre au Bianco de convoquer à nouveau l'opératrice économique pour audition.

17/12 - Les organisations de la société civile se dressent en défenseurs du Bianco et du Samifin. Une déclaration en ce sens a été signée par une trentaine d'entre elles. Elles se posent en rempart contre les menaces et intimidations envers les organes de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent. « *Nous ne pouvons tolérer que ceux qui font leur travail pour amener les affaires à la vérité et à la justice, soient menacés* », lancent-elles. Cette levée de bouclier découlerait notamment des réactions du sénateur Riana Andriamandravy VII et de Claudine Razaimamonjy, opératrice économique proche de la présidence, dans l'affaire du détournement de deniers publics à Ambohimahasina. La déclaration de la société civile souligne « *le caractère essentiel de l'indépendance des organes de régulation, de contrôle et de lutte contre la corruption, qui ne saurait souffrir d'aucune interférence qui viendrait biaiser la recherche de la vérité* ». Dans la foulée, les signataires demandent « *d'avantage de ressources* » pour les organes que sont, notamment, le Bianco et le Samifin, « *afin que leurs besoins soient réellement satisfaits, engagement qui est inscrit dans la Stratégie nationale de lutte contre la corruption* ». La Stratégie, qui devrait couvrir la période 2015-2025, a été signée par les décideurs étatiques, à commencer par le président de la République. Un document qui prévoit notamment une indépendance d'action des organes de lutte contre la corruption.

24/12 - Le parti HVM garde ses distances. Répondant à une interpellation concernant le refus de Claudine Razaimamonjy de répondre aux convocations du Bianco, Rivo Rakotovoao, ministre de l'élevage et président national du parti HVM déclare : « *Personne n'est au-dessus de la loi, comme personne ne peut transgresser ou s'opposer à la loi sans être inquiété. La loi est faite pour tout le monde et s'applique à tout le monde. La politique, ou l'appartenance à un courant politique ne doit pas être utilisé comme argument pour éviter l'application de la loi* ». L'attitude de l'opératrice économique a attiré l'ire du comité de pilotage de la réforme de la stratégie nationale de lutte contre la corruption. « *Non ! Ce n'est pas acceptable que des personnes qui, dans un pays normalement constitué, devraient s'expliquer devant la justice demandent des comptes,*

³ <http://www.lexpressmada.com/blog/actualites/jean-louis-andriamifidy-la-lutte-contre-la-corruption-accuse-un-recul-manifeste-depuis-2009/>

(...) que ceux qui ont des choses à se reprocher ou leurs proches fassent preuve d'autant d'arrogance et cela dans l'indifférence quasi-totale des pouvoirs publics et de la population. (...) La justice de son côté, se fait plus que discrète », a-t-il vilipendé au cours de la célébration de la journée internationale de lutte contre la corruption. *L'Express* note que Claudine Razaimamonjy continue de participer à des cérémonies officielles, aux côtés des responsables du HVM, des membres du gouvernement, de la présidence et des représentants du Parlement.

► Santé, condition carcérale

02/12 - Le nombre de Malgaches vivant avec le VIH est estimé à environ 48 000 en 2016, dont 4 000 ont moins de 15 ans, indique Miaro-Zo Andrianoelina, chef de projet au sein du Comité national de lutte contre le Sida. « *La stigmatisation et la peur de la discrimination sociale des PVVIH sont la cause du faible accès aux soins et aux prises en charges des malades* », explique-t-elle. Le taux de séropositivité chez les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes (HSH) serait de 14 %, et près de 5 % chez les professionnels du sexe. Le VIH se propage également par inoculation directe durant la grossesse, l'accouchement et l'allaitement. Il est présent dans toutes les provinces, y compris dans les zones les plus reculées. Près de 1 400 personnes séropositives sont sous traitement antirétroviral. 5 000 personnes meurent annuellement de cette maladie. La pandémie connaît une nette progression, difficile cependant à estimer du fait de s'insuffisance du dépistage, qui ne touche que 300 000 personnes chaque année. La fourniture de matériels de dépistage et de médicaments dépend presque exclusivement des bailleurs de fonds, dont les concours financiers sont en diminution. 600 séropositifs qui s'ignoraient ont été dépistés à Antananarivo en 6 mois, s'alarme *Tribune*.

07/12 - Une mystérieuse épidémie a fait 31 victimes à Befotaka-Sud en quelques semaines. Le ministère de la santé ne donne aucune information officielle à ce sujet mais a envoyé des équipes sur place avec l'Institut Pasteur. Le député de la circonscription affirme qu'il s'agit d'une épidémie de peste mais il est dans l'impossibilité de confirmer ses dires du fait de l'absence d'infrastructures sanitaires. Le centre de santé de base le plus proche est à 30 km. Les équipes du ministère appelées en renfort ont dû effectuer 4 jours de marche en provenance de Midongy du Sud pour atteindre les malades. La commune, qui n'a pas accès au réseau téléphonique, est sous la menace permanente de bandes de dahalo. Le ministre s'est dit rassuré d'apprendre que ses équipes étaient arrivées à bon port.

08/12 - Les services sanitaires confirment le décès de quatre personnes à Befotaka-Sud. « *Il y a sûrement plus de quatre cas, mais pour l'instant c'est ce que notre équipe a confirmé* », précise le directeur de cabinet du ministère de la santé. La non-déclaration des décès pourraient rendre très incertains les bilans de l'épidémie et expliquer les divergences constatées. La principale raison avancée pour expliquer cette nouvelle épidémie de peste serait la multiplication des feux de brousse dans la région. Les rats auraient alors quitté la forêt pour se réfugier dans les villages avoisinants. Pour fuir la maladie, nombre d'habitants de la commune auraient abandonné leur domicile pour rejoindre des communes voisines. L'an dernier, la peste a fait 68 morts à Madagascar. Depuis le début de la saison de peste, 51 cas ont été enregistrés mais aucun décès n'avait encore été signalé dans les zones traditionnellement pesteuses. La représentante permanente de l'OMS recommande la mise en place d'un système d'alerte précoce dans les zones enclavées.

Depuis le début de l'actuelle saison pesteuse, les cas de peste déclarés se multiplient également dans la région Analamanga. Un décès est enregistré dans le district de Manjakandriana.

17/12 - L'épidémie de peste fait des victimes dans trois districts des régions Sud-Est et Ihorombe. L'Etat déclare la situation d'urgence. Les Hautes Terres centrales sont jugées sous contrôle mais la situation n'est pas maîtrisée dans le Sud. Une vingtaine de cas sont confirmés dans le district de Befotaka Atsimo, d'autres dans le district de Midongy Atsimo. Un nouveau foyer a été découvert dans le district d'Iakora et dans la région Ihorombe, qui aurait fait près d'une cinquantaine de décès depuis deux ans. Le ministère de la santé a dépêché des équipes dans ces zones à risque. Si la peste est présente dans une vingtaine de pays dans le monde, Madagascar est le pays le plus touché par l'épidémie, selon l'OMS.

15/12 - 88,5 % des enfants handicapés ne sont pas scolarisés. Pour pallier à ce problème, le projet Mahay, d'une durée de 3 ans, a pour objectif de mettre en place une norme d'enseignement pour ces enfants au sein de toutes les écoles. Les régions Vakinankaratra et Analamanga vont démarrer une expérimentation portant sur 30 écoles publiques et privées.

21/12 - 14,5 % du PIB : le coût économique de la malnutrition. D'après les résultats de l'étude du Coût de la Faim en Afrique (CFA), l'économie de Madagascar perd environ 1,5 milliard de dollars par an, soit l'équivalent de 14,5 % du PIB. Madagascar est le cinquième pays au monde ayant le taux le plus élevé de retard de croissance. La représentante de la Commission de l'UA à Madagascar a remis officiellement le rapport de cette étude au premier ministre, Olivier Mahafaly.

12/12 - Pour le ministre de la justice, Charles Andriamizeza, la forme des détenus s'améliore durant leur incarcération. *La Gazette* s'offusque des propos qu'aurait tenus le ministre : « Si vous voyez des prisonniers qui sont très maigres, dites-vous qu'ils n'ont pas acquis cette constitution à l'intérieur de la prison. C'est parce qu'ils ont souffert du temps où ils étaient à l'extérieur. Je ne dirai pas que la prison est l'endroit où on engraisse, mais quand ces détenus y bénéficient de la ration aux normes que nous leur donnons, leur forme s'améliore ». Le quotidien ajoute : « Assistant de temps en temps à des cérémonies qui se déroulent dans les prisons, les journalistes y voient des détenus qui au bout de dix ou quinze ans d'incarcération arborent une constitution squelettique. Avec d'ailleurs une peau couverte d'affections dermatologiques. Le fait est certainement dû à la sous-alimentation. Et si les conditions de détention à Madagascar sont régulièrement dénoncées par des organismes étrangers, c'est entre autres en raison des rations insuffisantes remises aux détenus. (...) Voici la cause de cette carence (...) : de gros bonnets du ministère de la justice effectuent des coupes sombres sur l'allocation budgétaire affectée à la nourriture des prisonniers. Puis successivement, sur cette enveloppe déjà diminuée, les notables de l'administration pénitentiaire, les gardiens-chefs et les agents pénitentiaires effectuent aussi des prélèvements. Au bout de la chaîne, la 'ration aux normes' accordée aux détenus est celle-ci : du manioc séché surtout. Si le ministre se livrait à une petite enquête, il verrait pourquoi la prison n'est pas 'un endroit où on engraisse'... »

► Traite des personnes, migrations clandestines

06/12 - Traite de personnes : « Efforts irréguliers du gouvernement malgache », selon les Etats-Unis.

Dans le discours prononcé à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de l'abolition de l'esclavage, Thomas Brouns, conseiller politique de l'ambassade, a notamment déclaré que « le gouvernement malgache a fait preuve d'efforts irréguliers en matière d'application de la loi contre la traite de personnes ». En 2015, seules huit enquêtes liées à la traite ont été conduites, contre 187 l'année précédente. Si l'on se réfère au rapport publié au mois de juillet par les Etats-Unis, Madagascar est classé au niveau 2 pour la deuxième année consécutive. Un classement qui signifie que la Grande île ne remplit pas pleinement les normes minimales mais fait des efforts importants pour les atteindre. C'est ainsi que les responsables gouvernementaux ont aidé au rapatriement de 60 femmes malgaches victimes de trafic en Chine, aux Comores, au Koweït, en Arabie Saoudite et en Thaïlande. Selon le diplomate, « des efforts continus sont nécessaires pour éviter un recul dans le classement ». Un recul qui pourrait entraîner une réduction de certaines aides de la part des Etats-Unis. La loi anti-traite adoptée en 2014 marque un progrès, de même que l'adoption d'un plan quinquennal de lutte contre la traite mais le gouvernement n'a alloué que 40 millions Ar à la lutte contre l'exploitation des personnes vulnérables et la traite des êtres humains. Selon Thomas Brouns, « le gouvernement doit financer adéquatement les efforts de lutte contre la traite pour montrer qu'il veut s'attaquer sérieusement au problème. Il doit aussi intensifier ses efforts dans la protection des victimes ». Le diplomate a tenu à saluer les efforts fournis par la société civile.

L'experte internationale Florence Boivin Roumestan, présidente de la fondation canadienne « Justice and equity », encourage la création d'une coalition malgache « Déracinons le trafic humain », avec l'appui de deux associations - Tsy entana tsy varotra ny olo et Aro Riaka – qui seront accompagnées pendant plusieurs mois. La coalition aura comme partenaire l'ordre des avocats et l'ambassade américaine. Elle travaillera aussi avec le bureau national de la lutte contre le trafic humain et les ministères concernés.

12/12 - Travailleuses expatriées - Une Malgache meurt en Arabie Saoudite dans des circonstances non élucidées. Agée de 33 ans, originaire de Sambava, elle avait quitté Madagascar en juillet 2013 alors que l'envoi de travailleurs dans les pays du Golfe et au Liban était déjà interdit. Son dernier contact avec sa famille, qui avait en charge ses trois enfants, remonte au mois de septembre. L'appel téléphonique annonçant son décès provenait curieusement du Liban. *Madagascar Matin* déplore que la lutte contre la traite de personnes en soit restée au stade des bonnes intentions « Les dirigeants ignorent même le nombre approximatif des Malgaches qui travaillent dans ces pays », écrit le quotidien.

13/12 - Vingt femmes ont été surprises à l'aéroport d'Ivato en instance de départ pour le Liban via Les Seychelles. « On a signalé la présence de femmes 'étranges', à l'aéroport. Elles allaient voyager mais n'avaient même pas de bagages », explique le directeur général de la promotion de l'emploi auprès du ministère de l'emploi. Une enquête est en cours. D'après le ministère, une « mafia éthiopienne » serait en relation avec des agences de placement clandestines à Madagascar pour organiser ces migrations vers le Liban et les pays du Golfe, moyennant de faux papiers et un transit par les Comores, les Seychelles ou Maurice.

13/12 - Un haut fonctionnaire condamné pour organisation de migrations clandestines. L'ancien directeur de la communication du ministère de la fonction publique a été condamné à six mois d'emprisonnement avec sursis et à une amende de 17 millions Ar pour une affaire d'extorsion de fonds et d'escroquerie opérée dans le cadre d'une opération clandestine d'envoi d'employées de maison au Moyen-Orient.

23/12 - Le directeur régional du BIT, Christian Ntsay, déplore l'inexistence de textes régissant l'envoi de travailleurs malgaches à l'étranger. « *Il est ainsi important de geler ces envois* », souligne-t-il, car « *ces travailleurs n'ont aucune protection légale, une fois sur ces terres étrangères* ».

30/12 - Promotion du « travail décent » par le BIT : Ntsay Christian, représentant du Bureau à Madagascar se déclare très préoccupé par le sort des travailleurs malgaches migrants, notamment celui des travailleuses domestiques. Il suggère que des accords bilatéraux soient conclus en 2017 avec les pays destinataires de cette main-d'œuvre et que Madagascar puisse consolider cet aspect juridique en ratifiant la Convention 189 sur les travailleuses et travailleurs domestiques adoptée en 2011 et entrée en vigueur en septembre 2013.

► Médias

08/12 - Parce qu'elle a dénoncé la pollution d'un cours d'eau par la société Gondwana, la radio Jupiter d'Illakaka est menacée de fermeture, dénonce *Madagate*. La préfecture aurait cédé aux pressions de cette société dépourvue de permis environnemental. Le cours d'eau utilisé jusqu'ici par la population pour ses besoins quotidiens serait irrémédiablement pollué. La population annonce son intention d'organiser une manifestation. En août 2016, l'électricité de cette station avait déjà été coupée sur ordre des autorités locales.

09/12 - Suite à une manifestation qui s'est tenue « dans la cour » du domaine où se trouvent les studios de radio Jupiter, Fernand Cello, journaliste et l'un des responsables de la station, a fait l'objet d'un mandat d'arrêt. « *L'appel à la rébellion* » figurerait parmi les motifs avancés, ainsi que l'« *atteinte à l'ordre public et la conduite d'une manifestation sans autorisation* ». Fernand Cello soutient qu'il s'agissait d'une manifestation organisée par les habitants pour s'opposer à la fermeture de la station, ce que contestent les autorités locales. Une dizaine de policiers se sont ainsi rendus au siège de la radio pour exécuter le mandat d'arrêt. Quatre personnes ont été arrêtées mais le journaliste a pu prendre la fuite. L'émetteur, des panneaux solaires et du matériel informatique ont été saisis. Dans les jours qui ont précédé l'intervention policière, Fernand Cello aurait été convoqué à une réunion au cours de laquelle les autorités locales lui auraient intimé l'ordre de mettre un terme « *aux propos et actes pouvant nuire à l'ordre public* ». Le journaliste n'aurait pas tenu compte de cette mise en garde et aurait continué à dénigrer le préfet à l'antenne. Durant sa fuite, Fernand Cello a saisi l'ordre des journalistes, lequel a interpellé les autorités judiciaires de la ville. Le « *Mouvement pour la liberté d'expression* » (MLE) condamne les poursuites judiciaires engagées contre Fernand Cello.

10/12 - « Selon plusieurs témoins, rapporte RSF, la couverture par la radio des questions environnementales de la région serait à l'origine de ce raid. En effet, Fernand Cello n'a de cesse de dénoncer sur les réseaux sociaux et sur l'antenne de sa radio 'l'exploitation minière sauvage' de la région par la société Gondwana. Les activités de cette société, appartenant à des proches du pouvoir, ont chassé les petits exploitants miniers, avec l'aide de 'gros bras' et de militaires armés, et souillé, la rivière Illakaka qui alimente la population en eau. Il avait d'ailleurs été pris à partie par des agents de sécurité armés de la société Gondwana lors de ses enquêtes. RSF condamne fermement cet acharnement des autorités locales, a déclaré Cléa Kahn Sribier, responsable du bureau Afrique de RSF. 'Ces accusations de troubles à l'ordre public sont clairement un prétexte pour mettre un terme aux investigations du journaliste qui conduit un travail d'information citoyenne auprès de la population d'Illakaka. Nous demandons l'abandon des charges et la réouverture immédiate de la radio' ».

Pour le maire d'Andohan'Illakaka, le journaliste Fernand Cello utilise l'antenne pour régler ses comptes suite à un différend électoral opposant son frère, propriétaire de la station, à la municipalité.

19/12 - Les forces de l'ordre démentent les rumeurs de tentative d'arrestation de Lalatiana Rakoton-drazafy, directrice générale du groupe Free dans un quartier de la capitale. « *Si les rumeurs s'avèrent fondées, ce ne sera qu'une intimidation de plus, face à ceux qui osent critiquer le régime, particulièrement le journal Freenews et la radio Free FM, réputés ne pas être tendres envers le régime. Comme l'a indiqué le président du Leader Fanilo, Antoine Rabesa Zafera, récemment, 'à qui le tour pour se faire arrêter ?' Cela après l'arrestation de l'ancien ministre de la communication, Augustin Andriamananoro* », écrit le quotidien *Les Nouvelles*.

20/12 - Le classement de Madagascar en termes de liberté d'expression s'est amélioré selon RSF. La Grande île est au 56^e rang, gagnant ainsi 8 places par rapport à l'année précédente. RSF s'insurge cependant contre l'adoption du code de la communication, qualifié de liberticide.

23/12 - L'ONG « Focus Développement » a organisé un concours de presse dans le cadre de la campagne « Gasy Jiaby » qui vise à éradiquer l'apatridie à Madagascar. La journaliste Nadia Raonimanalina

du quotidien *Les Nouvelles* a été distinguée pour trois articles qu'elle a publié : « *Rôle d'une presse libre et responsable dans la promotion de la campagne médiatique Gasy Jiaby* », « *Apatrides : les invisibles du monde réel* » et « *Code de nationalité : les femmes aux oubliettes* ». Plusieurs médias ont participé à ses investigations durant près de trois mois. Le conseiller aux droits de l'homme du Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, Omer Kalameu, a félicité l'initiative. « *Les journalistes jouent un rôle fondamental dans la campagne d'éradication de l'apatridie car ils sont les mieux placés pour assurer une telle mission et sont là pour aider à démystifier l'apatridie. Et par conséquent de sortir cette question du tabou et la faire connaître au monde entier* », a-t-il déclaré. Les apatrides de Madagascar vivent dans la peur d'être emprisonnés. « *La lutte pour l'éradication de l'apatridie à Madagascar est un travail acharné et de longue haleine. Il faut persévérer et ne jamais baisser les bras car des êtres humains vivent encore dans l'ombre* », interpelle Nadia Raonimanalina.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Bois précieux, exploitations minières, trafics, questions foncières

02/12 - Exportation illicite de 30 000 rondins de bois de rose à Singapour : procès en cassation le 9 décembre. « *Nous suivrons de près le verdict de la justice singapourienne à l'instar des quatre affaires liées au trafic de tortues à Madagascar dans le cadre de la mise en œuvre du projet Alarm* », déclare Ndranto Razakamanarina, de l'Alliance Voahary Gasy (AVG). A cet effet, « *nous ne cesserons de fournir des preuves pour démontrer au tribunal de Singapour que l'exportation de ces bois de rose, d'une valeur de 50 millions de dollars, était illégale. De son côté, le ministre de l'environnement a confirmé que l'Etat se portera témoin lors de ce procès pour déclarer que c'était vraiment une opération illicite. Mais pour l'heure, nous n'avons vu aucun signe marquant la volonté de l'Etat* », a-t-il poursuivi. Le ministère de tutelle avait annoncé que des poursuites judiciaires seraient engagées à l'encontre des responsables de cette exportation, conformément aux recommandations de la Cites, mais jusqu'ici l'engagement, qui devait se concrétiser avant la fin de l'année 2016, n'a pas été tenu. Faisant référence à la conférence des bailleurs qui se tient à Paris les 1^{er} et 2 décembre, Ndranto Razakamanarina juge que « *la bonne gouvernance doit primer sur le déblocage de financements* ».

10/12 - Soixante-quatre organisations de la société civile adressent une lettre ouverte au pouvoir pour lui demander de confirmer l'illégalité de l'exportation des bois de rose saisis à Singapour. Une missive rédigée en anglais pour qu'elle puisse recevoir un plus large écho à l'international. « *Nous demandons instamment au gouvernement malgache de réitérer le caractère illégal de l'exportation de ces bois auprès du tribunal de Singapour* » est-il notamment écrit. L'État avait d'abord affirmé l'illégalité des documents d'exportation de la cargaison, avant de se raviser par le biais d'un message adressé à la justice singapourienne par Anthelme Ramparany, ministre de l'environnement de l'époque. Dans une autre lettre, quelques mois plus tard, Jean Ravelonarivo, ancien premier ministre, avait réaffirmé l'illégalité de ces actes administratifs. Au final, l'administration Rajaonarimampianina a décidé de ne pas s'impliquer dans l'affaire. Sous la pression de la Cites, en septembre, l'État a, une nouvelle fois, revu sa position en soutenant « *l'illégalité* », de cette exportation et en affirmant son intention de témoigner dans ce sens devant la justice de la ville-Etat. Lors d'un entretien téléphonique, il y a quelques semaines, le président du conseil d'administration de l'Alliance Voahary Gasy, signataire de la lettre ouverte, a indiqué qu'« *une lettre officielle de l'État, affirmant ce caractère illégal suffira comme témoignage* ». Un acte que l'administration Rajaonarimampianina n'aurait donc pas accompli, alors que le dossier arrive en appel devant la Haute cour de Singapour. Un responsable du ministère de l'environnement soutient toutefois que « *l'État a déjà entamé une démarche, qui, d'après les échos, a eu un impact sur le procès, dont le verdict sera connu en janvier* ». Jean-Louis Andriamifidy, DG du Bianco, a déclaré que Madagascar a engagé un avocat pour défendre ses intérêts devant la juridiction de la ville-Etat.

12/12 - Affaire de bois de rose à Singapour : Madagascar se constitue partie civile. Après avoir tergiversé plusieurs mois sur la position à adopter, les autorités malgaches se sont décidées à collaborer avec la justice de la Ville-État. « *Une lettre officielle a été adressée aux autorités judiciaires de Singapour pour confirmer l'illégalité de cette exportation et Madagascar s'est constitué partie civile dans le procès* », souligne un communiqué du ministère de l'environnement. Celui-ci fait également part du recrutement d'un « *cabinet d'avocats en charge de ce dossier, et dont le premier objectif est de maintenir la saisie de cette marchandise en attendant le verdict* ». Avec ce revirement, les autorités entendent prouver leur engagement concret dans la lutte contre le trafic de bois de rose, note *L'Express*.

20/12 - L'ancien ministre de l'environnement du gouvernement Kolo, député de Mananjary et membre du HVM, Anthelme Ramparany, aurait été victime d'un empoisonnement. L'élu, qui s'était rendu à un « *rendez-vous d'affaires* » à Fianarantsoa, aurait été victime d'un malaise après avoir ingurgité une boisson.

Il a été transféré dans un état comateux dans un hôpital de la capitale et placé en réanimation. L'ancien ministre aurait également été détourné d'une somme de 6 millions Ar et de ses téléphones portables. Deux suspects ont été arrêtés. L'affaire intrigue en raison du fait qu'Anthelme Ramparany est considéré comme l'un des principaux acteurs ayant permis l'exportation illicite de près de 30 000 rondins de bois de rose à Singapour. Un trafic dont l'administration Rajaonarimampianina a confirmé l'illégalité et pour lequel l'État s'est porté partie civile tout récemment. Du temps où il était ministre de l'environnement, le député avait pourtant affirmé à la justice singapourienne la légalité de l'opération. Le Bianco devait l'auditionner pour pouvoir transférer l'affaire à la justice. C'est dans ce contexte, donc, que « *le soupçon d'empoisonnement* » survient. *Midi* évoque aussi un possible règlement de compte entre membres du parti présidentiel HVM, Anthelme Ramparany étant l'un de ses membres influents dans la Sud-Est.

L'Express rappelle que cette année deux autres personnalités ont été victimes de maux mystérieux : le premier ministre a été évacué d'urgence à La Réunion un mois après sa nomination pour une possible tentative d'empoisonnement et Rodolphe Ramanantsoa, ancien ministre de l'énergie, est décédé dans un hôtel de Mahajanga dans des circonstances non élucidées.

22/12 - Lors d'une brève rencontre avec les journalistes au lendemain de sa sortie d'hôpital, Anthelme Ramparany a réfuté catégoriquement l'hypothèse d'une tentative d'élimination politique. Il écarte notamment l'idée qu'une telle intention vienne de sa famille politique. La piste d'un empoisonnement pour extorsion de fonds est évoquée, le parlementaire s'étant rendu à son « *rendez-vous d'affaires* » avec une importante somme d'argent.

29/12 - Les écologistes veulent obtenir un statut protecteur. La Coalition nationale de plaidoyer environnementale (CNPE) revendique un statut particulier pour les environnementalistes et les écologistes membres d'une organisation de la société civile ou d'une association intervenant dans la protection et la sauvegarde de l'environnement. Une nécessité apparue suite à l'arrestation le 15 septembre de Clovis Razafimalala, activiste du Collectif Lampogno. Selon la CNPE, ce militant a été emprisonné pour s'être opposé aux trafics de bois précieux dans le parc de Masoala. « *Comme ses interventions ont généré certains trafiquants, on lui a imputé un dossier l'accusant d'être parmi les meneurs d'une manifestation populaire qui s'est déroulée à Maroantsetra* », indique le coordinateur national de la Coalition, Lalaina Andrianavalona. La CNPE travaille à l'élaboration d'un projet de statut.

05/12 - Exploitation aurifère de Soamahamanina : des voix s'élèvent pour la reprise du projet. La compagnie chinoise Jiuxing Mines serait parvenue à convaincre des villageois des bénéfices que la région pourrait retirer de la relance du projet (routes, établissements scolaires, sécurité, terrains de sports, marchés...). *Tribune* note que plusieurs compagnies minières chinoises pointées du doigt par les médias, l'opposition et les « *nationalistes* » sont elles aussi en train de mener des campagnes de sensibilisation mettant en exergue les volets sociaux qu'elles développent dans les zones où elles évoluent.

19/12 - Reprise des manifestations à Soamahamanina pour protester contre le placement en détention provisoire d'Augustin Andriamananoro. Les cadres du parti Mapar se sont retrouvés dans la localité pour participer à une messe. Les villageois affirment qu'Augustin Andriamananoro n'a en rien mené les manifestations de Soamahamanina, qui ont été organisées par la population elle-même. Il n'a fait que se déclarer solidaire de son village natal. Les habitants sont convaincus que les exploitants chinois n'ont pas été réellement expulsés. Ils réclament le déménagement du matériel laissé sur place et le retrait du permis d'exploitation.

19/12 - Les Chinois de retour sur le site aurifère de Betsiaka. Après les sites de Soamahamanina et Bealanana, une entreprise chinoise a investi le site de Betsiaka, près d'Ambilobe. Selon *Les Nouvelles*, des Chinois sont en train d'y extraire de l'or, sous le regard médusé des villageois, qui affirment ne pas avoir été consultés ni informés. « *Nous craignons pour nos terres, particulièrement, dans le cas où elles ne pourraient plus être utilisées après avoir été exploitées par les Chinois* », confie un élu local. Il s'insurge contre certaines personnes qui auraient « *vendu les terres aux étrangers* ». Le quotidien note qu'aucun des responsables de l'exploitation ne parle ni français ni anglais. L'identité de la société reste mystérieuse, même si, officiellement, elle « *travaille le sable* » et œuvre dans l'humanitaire. Les lieux sont gardés par des militaires armés. Certains témoins affirment que l'or est transporté par hélicoptère toutes les deux semaines, dont une rotation qui s'est déroulée peu avant l'arrivée des journalistes. Depuis 1906, des villageois exploitent le gisement, de manière artisanale. Depuis 1934, plus de 7 tonnes d'or ont été extraites du site mais l'état de la route menant à la commune a refroidi plus d'un exploitant. Plusieurs exploitants des alentours ont critiqué la présence inquiétante des Chinois. Certains responsables, sous couvert de l'anonymat, affirment que le pouvoir couvre ces activités.

23/12 - Recrudescence de la ruée vers l'exploitation illicite de pierres précieuses à Didy, district d'Ambatondrazaka. Les parlementaires locaux et l'association des natifs de l'Alaotra appellent le pouvoir à

prendre des mesures face à la dégradation de l'environnement et au préjudice engendré pour l'agriculture et l'élevage. Plus de 200 000 migrants ont été recensés depuis l'ouverture de cette carrière.

26/12 - Exploitations illicites d'or : plus de 50 hectares de forêt détruits dans le parc national de Ranomafana. Les activités d'orpaillage dans ce parc se poursuivent, menaçant l'écosystème tout entier du site qui attire plus de 20 000 touristes chaque année. Selon les dispositions du Code des aires protégées, toute exploitation illicite dans une aire protégée est passible d'une peine de travaux forcés de cinq ans minimum et d'une amende d'un million d'ariary minimum et ce sans préjudice des indemnités et dommages-intérêts prononcés au bénéfice des parties civiles. Des dispositions qui sont loin de dissuader les orpailleurs à Didy, Bemainty ou Ranomafana. Les autorités locales demandent que les peines soient appliquées sévèrement. Mais faute de budget la surveillance est insuffisante. De plus, selon des sources locales, des exploitants seraient armés. Des opérations spéciales ont été réalisées par les administrateurs du parc et les forces de l'ordre mais la plupart des personnes arrêtées sont des femmes et des enfants qui n'ont pas pu s'enfuir à temps. On estime à un millier le nombre d'orpailleurs implantés à Ranomafana. Leur protection serait assurée par une cinquantaine d'hommes armés qui n'hésiteraient pas non plus à se muer en « *coupeurs de route* » sur la RN7.

01/12 - Une tentative d'exportation clandestine de lémuriers a tourné court à l'aéroport de Mahajanga. Six lémuriers vivants ont été retrouvés dans les bagages de sept militaires marocains qui venaient de passer des vacances à Nosy Be. Ils avaient rallié l'aéroport de Mahajanga en hélicoptère.

07/12 - Saisie de 142 tortues à Toliara. Le coup de filet a été réalisé sur la base de renseignements. Informés qu'une cargaison de tortues devait quitter la ville pour Antananarivo, les gendarmes se sont rendus à la gare routière pour inspecter un taxi-brousse dont le signalement leur avait été communiqué. Sitôt les tortues découvertes et saisies, les gendarmes se sont lancés à la recherche du trafiquant mais celui-ci leur a échappé.

24/12 - L'Alliance Voahary Gasy (AVG) s'insurge contre la décision de la justice d'accorder la liberté provisoire à deux trafiquants de tortues protégées. Deux des six personnes condamnées le 15 novembre par le tribunal de première instance d'Antananarivo à une peine de prison de 10 à 30 mois et d'une amende collective de 200 millions Ar, ont bénéficié d'une liberté provisoire. Les membres de la société civile engagés dans la lutte contre les trafics des ressources naturelles s'inquiètent du risque que cette décision crée un précédent. Elle demande aux autorités de réviser cette décision qui nuit à l'image de la justice et entretient l'idée que la culture de l'impunité prévaut toujours à Madagascar. L'avocat du projet Alarm s'est interrogé sur le fait que les deux individus aient pu bénéficier d'une liberté provisoire « *alors qu'ils ont été pris en flagrant délit* ». Il redoute que ces trafiquants internationaux n'en profitent pour quitter le pays. Les deux individus faisaient partie d'un groupe de trafiquants arrêtés alors qu'ils étaient en possession de valises contenant près de 200 bébés astrochelys radiata, le 22 septembre. Le projet Alarm de l'AVG a traité sept affaires durant l'année 2016, dont 4 affaires de trafic de tortues, à Tuléar, Andranomena, Antaninarenina et Mahitsy. Il est également intervenu dans trois autres affaires, dont celle d'Ambovombe Androy portant sur l'exploitation illicite de corail noir.

19/12 - Les côtes de la Grande île, refuge pour des navires de pêche suspects. Des navires qui pratiquent la pêche illégale et battent pavillon thaïlandais ont été localisés par Greenpeace à proximité des côtes malgaches, dans des zones de pêche isolées et peu surveillées. Après le renforcement des actions de lutte contre la pêche illégale par l'Indonésie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée en août 2015, 76 navires battant pavillon thaïlandais se sont déplacés vers les eaux du Sud-Ouest de l'océan Indien. « *Sans un système de surveillance, ces pratiques de pêche pourraient empirer* », déclare le coordinateur régional des océans de Greenpeace en Asie du Sud-Est.

09/12 - L'accaparement de terres par une société chinoise divise la population de Mangabe-Maevatanana. En cause, un ancien terrain colonial de 200 ha occupé par la population après le départ de son propriétaire. Selon le maire de la commune, des habitants auraient été agressés par les forces de l'ordre engagées par la société Somia pour assurer la sécurité de ses dirigeants. Deux associations se sont constituées, l'une pour défendre les intérêts de la société chinoise, l'autre pour s'opposer à sa mainmise sur les terrains. L'élu redoute des affrontements.

14/12 - Litige foncier : le différend entre la population de la région Ihorombe et la société Tozzi Green persiste. La société civile et la population locale ont tenu une conférence de presse pour alerter le pouvoir et l'opinion sur cette affaire qui avait déjà défrayé la chronique en 2015. Les 3 500 ha exploités par Tozzi Green pour des cultures de tournesol et de maïs sont revendiqués par les éleveurs qui affirment être victimes de menaces.

► Coopération, conférence des bailleurs de Paris

01/12 - La BAD, par le biais du Fonds africain pour le développement, accorde 19 millions de dollars pour le financement du Programme d'appui à la réforme du secteur de l'énergie (Parse). Cette aide cible essentiellement la Jirama et a pour but d'alléger les dépenses de l'Etat dans le secteur. « *Pour ce faire, le Parse vise, d'une part, l'amélioration du cadre de gouvernance et de la gestion financière de la Jirama et, d'autre part, l'amélioration de l'efficacité de la production d'électricité ainsi que la réduction des délestages* » lit-on dans un communiqué. Les grandes lignes de ce programme portent notamment sur la mise en place d'un nouvel organigramme pour la compagnie, le renforcement de sa gouvernance et la lutte contre la fraude ainsi que diverses mesures de réduction des coûts de production et d'augmentation du taux de recouvrement des recettes. La BAD, présente à Madagascar depuis 1977, a réalisé jusqu'ici 88 opérations qui représentent plus de 1,82 milliard de dollars, dont 25 % dévolus au secteur de l'agriculture. Elle soutient également les transports, l'eau et l'assainissement, et le secteur privé.

01/12 - La conférence des bailleurs de Madagascar se tient le 1er et 2 décembre au siège de l'Unesco à Paris. 13 ministres, dirigés par le président de la République, y participent pour défendre 50 projets d'un montant de 3,7 milliards de dollars. Sur ce montant, 1,7 milliard ont déjà été accordés, sachant que la réalisation pleine et entière du Plan national de développement (PND) nécessiterait plus de 10 milliards de dollars, répartis sur plus de 130 projets. Les 50 projets sélectionnés sont ceux qui peuvent être mis en œuvre rapidement et qui peuvent avoir des impacts directs sur le quotidien de la population, comme le recommande Patrick Imam, représentant résident du FMI. Le gouvernement aura convaincre une centaine de représentants des bailleurs et près de trois cents investisseurs privés qui vont se montrer très regardants sur les garanties fournies et l'usage des fonds débloqués. *L'Express* note qu'« *il a fallu quarante ans d'échecs et une pauvreté sans commune mesure pour que les bailleurs comprennent que leurs subventions n'ont servi à rien, sinon à créer de nouveaux pauvres, à anéantir tout espoir de développement, toute volonté d'indépendance, à entretenir la mendicité et l'assistanat* ».

Pour donner le maximum de chances de succès à la conférence, la rencontre, initialement prévue le 27 octobre, avait été reportée après le Sommet de la Francophonie à la demande de Hery Rajaonarimampianina.

02/12 - A l'issue de la première journée consacrée aux bailleurs de fonds, l'annonce de financements pour la mise en œuvre du PND a atteint 6,4 milliards de dollars pour les quatre prochaines années. « *Nous avons largement atteint les objectifs que nous nous étions fixé. Nous avons noté vos préoccupations, ce sont aussi les nôtres : l'Etat de droit, la lutte contre la corruption, la bonne gouvernance, l'amélioration de l'environnement des affaires. Ces programmes seront menés à bien par le gouvernement et ces engagements sont les nôtres* », a déclaré Hery Rajaonarimampianina. La BAD a annoncé le déblocage d'1 milliard de dollars, l'UE de 900 millions, le Système des Nations unies de 523 millions, l'Allemagne de 511 millions. La France, à travers l'AFD, s'est engagée pour environ 200 millions de dollars, le FIDA pour 224 millions. Le FMI n'a pas manqué de rappeler que Madagascar, pays fragile à faible revenu, demeure exposé à des risques exogènes considérables.

02/12 - Le Maroc et Madagascar s'allient pour l'aménagement du canal des Pangalanes. Un comité conjoint chargé de la réalisation du plus grand projet d'aménagement de la Grande-île s'est réuni pour la première fois à Paris en marge de la conférence des bailleurs de fonds. Il a six mois pour monter le projet et le présenter aux bailleurs. « *Aucune estimation du coût d'investissement ne peut être donnée pour le moment, mais le canal des Pangalanes sera certainement notre plus grand projet en Afrique* », déclare le président du directoire de la société publique marocaine Marchika Med, Saïd Zarrou.

03/12 - Lors de la conférence des bailleurs à Paris, le groupe Banque mondiale a annoncé un appui financier de l'ordre de 1,3 milliard de dollars pour soutenir le développement de Madagascar au cours des trois prochaines années. Ce financement exceptionnel est constitué de près de 1 milliard de dollars de dons et prêts concessionnels qui appuieront le développement de l'agriculture, amélioreront la nutrition et l'accès des enfants à l'éducation, et connecteront les paysans et pêcheurs aux marchés en réhabilitant le réseau routier.

L'engagement du groupe Banque mondiale inclut également 330 millions de dollars de financement provenant de la Société financière internationale (SFI), filiale de la Banque destinée au secteur privé. « *La priorité numéro un à mon avis, c'est le secteur de l'énergie, estime son directeur régional. Ce sont des taux de pénétration qui sont relativement faibles quand on compare Madagascar au reste de l'Afrique. On parle de quelque chose comme 14 %. C'est un secteur qui est extrêmement important, parce que sans ce secteur, on ne peut absolument rien faire* ». « *Les principaux projets, qui sont quatre grands barrages hydroélectriques, sont déjà attribués. On a déjà entamé le transfert monétaire avec la Banque mondiale* », explique Herilanto Raveloharison, ministre de l'économie.

Le géant du BTP français Eiffage et la société franco-africaine Eranove ont obtenu lors de la conférence la construction et l'exploitation de la centrale hydroélectrique de Sahofika, sur la rivière Onivé,

au sud d'Antananarivo, d'une puissance de 200 MW. Un contrat à 825 millions de dollars. Cet accord marque une étape importante pour résoudre le défi énergétique de Madagascar. Le projet Sahofika doit en effet permettre d'accroître sensiblement la capacité de production d'électricité du pays, actuellement estimée à 300 MW installés pour 200 MW effectivement disponibles et 165 MW en période d'étiage. Il permettra également de résorber totalement le déficit chronique sur le réseau interconnecté d'Antananarivo et de répondre à la croissance de la demande pour tout le pays. « *Nous avons la plus grande ferme solaire au Maroc, nous avons aussi développé l'énergie hydraulique, l'éolien... Ce sont toutes ces expertises que nous pouvons aujourd'hui partager à travers l'investissement à Madagascar* », souligne pour sa part le vice-président de la Confédération générale des entreprises du Maroc.

La conférence a été également l'occasion pour la Banque et le gouvernement malgache de signer deux accords de dons. Le premier, d'un montant de 35 millions de dollars, va permettre à l'Etat de développer un programme de transferts monétaires d'urgence pour les familles affectées par la sécheresse qui sévit dans le Sud. Le second, s'élevant à 65 millions de dollars, est un appui budgétaire visant à soutenir les réformes engagées par le gouvernement pour améliorer la gestion des finances publiques, le climat des affaires et attirer les investissements.

Contre toute attente, le secteur privé, inhabituellement enthousiaste, a fait part de sa volonté d'investir davantage dans la Grande île, note *L'Express*. À entendre les différentes interventions des nombreux dirigeants d'entreprises présents au siège de l'Unesco, Madagascar est un pays où il fait bon investir. Les difficultés n'ont certes pas été occultées. « *Nous avons des problèmes d'infrastructures, d'énergie et de transports* », a clairement reconnu Noro Randriamamonjiarison, présidente du Groupement des entreprises de Madagascar (GEM), « *mais nos insuffisances sont autant de potentiels* », a-t-elle ajouté pour mettre en avant les opportunités d'affaires existant dans la Grande île. Les autres chefs d'entreprise, eux, ont surtout mis en avant les atouts de Madagascar, comme son régime fiscal favorable aux investisseurs étrangers, ses ressources humaines dynamiques ou encore sa profusion de ressources naturelles et foncières. Plus de 3 milliards de dollars ont été annoncés pour des grands projets de partenariat dans différents secteurs porteurs comme l'énergie, le tourisme, l'agriculture, les technologies de la communication, la pêche. **Au cours des deux journées de cette conférence, Madagascar aurait ainsi collecté 9,7 milliards de dollars de promesses d'investissements et de dons.**

Madathon - « Dans son expression et sa communication, la conférence des bailleurs internationaux peut faire furieusement penser à un gros téléthon », écrit Patrick Rakotomalala sur le site *Madagoravox*⁴.

« *Du Téléthon, on avait quelque part le ruissellement de bonne conscience et d'optimisme* ». Mais Madagascar est revenu depuis quelques semaines revenir au centre du jeu diplomatique international. « *Tous ceux qui sont convaincus que le repli sur soi est mortifère, ne peuvent que s'en réjouir mais en filigrane, on a 2018 et l'enjeu des futures élections présidentielles. Les partenaires, sensés ne pas intervenir sur le plan des politiques intérieures, sont quelque part ici en train de passer le plat à Hery et lui permettent d'envisager plus sereinement sa réélection. Que cette stabilité se fonde au détriment de la justice ou de la démocratie ou même de la gouvernance, leur importe peu* ».

L'Express reprend lui aussi à son compte l'image de téléthon donnée à la conférence des bailleurs. Le titre écrit : « *L'aumônerie internationale a promis de verser dans le 'kapoaka' de la mendicité gouvernementale 10 milliards de dollars en billets de... Monopoly. Pour les mériter et changer les promesses en réalités, il faut que les autorités accomplissent des prouesses dans divers domaines comme la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption, la discipline fiscale et douanière, le respect des droits humains et des libertés fondamentales, entre autres. Autrement dit, il y a loin de la coupe aux lèvres. À en juger [par] les pratiques du gouvernement jusqu'ici, on peut gager qu'il y a des seuils et des minima exigés par les bailleurs de fonds qui ne seront jamais atteints* ».

« **Financement international : Madagascar le mal aimé juste après la Corée du Nord** », titre *Tribune*. En termes d'aide et de financement international, Madagascar arrive juste derrière la Corée du Nord. Avec 24 dollars par habitant, la Grande île reçoit à peine le tiers des financements des pays africains du même niveau socio-économique. Les représentants des bailleurs de fonds présents à Madagascar, dont Coralie Gevers de la Banque mondiale, plaident en sa faveur « *c'est une question d'équité. Le pays est dans une telle pauvreté que nous devons l'aider à se redresser* ». Le taux de pauvreté extrême a explosé ces dernières années pour toucher aujourd'hui plus de 90 % de la population. Les défis en développement du pays sont immenses : près d'un enfant sur deux souffre de malnutrition chronique ; le pays est classé au 154e rang sur 187 pays sur l'indice de développement humain 2015 et à la 167e place sur 190 dans le classement Doing Business 2017. Madagascar est également l'un des dix pays les plus exposés aux effets du réchauffement climatique.

05/12 - François Rakotoarimanana, ministre des finances et du budget à l'issue de la conférence des bailleurs : « Et maintenant, bougeons, travaillons ». L'exécutif doit mettre les bouchées doubles pour

⁴ Cf. Blog Justmad - <http://p3.storage.canalblog.com/38/63/448497/113705472.pdf>

réussir à faire décaisser et à utiliser efficacement les 6,4 milliards de dollars promis par les partenaires techniques et financiers traditionnels. « *Les capacités seront renforcées s'il le faut, des appuis et des soutiens seront déployés rapidement pour que les ministères puissent se doter des moyens nécessaires à la mise en œuvre des projets* », annonce-t-il. Le chef de l'État, de son côté, assure vouloir « *mettre en place une structure de suivi et de contrôle de mise en œuvre de tout ce qui a été présenté à la conférence des bailleurs et des investisseurs* ». Avec 6,4 milliards de dollars à dépenser dans les trois à quatre prochaines années, Madagascar doit absolument améliorer sa capacité d'absorption. Jusqu'ici, pour diverses raisons liées aux projets présentés eux-mêmes, mais aussi aux procédures administratives et aux ressources disponibles, la Grande île ne pouvait utiliser en moyenne que 500 millions de dollars par an sur les financements extérieurs. Si l'on se réfère au taux moyen d'absorption actuel de 65 %, seuls 4,1 milliards pourraient effectivement et efficacement être utilisés d'ici 2019. Pour 2017, l'objectif est déjà de réussir à faire effectivement décaisser et à utiliser les 900 millions de dollars de financement externe du programme d'investissement public annoncé dans le projet de loi de finances.

Des voix s'élèvent au sein de la société civile pour réclamer plus de transparence sur les aides obtenues au cours de la conférence des bailleurs, annonce *Tribune*. Pour certains, les financements accordés ou promis risquent d'être dilapidés si la priorité n'est pas donnée à la lutte contre la corruption. La mauvaise gestion de ces aides risquerait d'aggraver la dette du pays et d'appauvrir encore plus la population.

08/12 - Promesses de financement de 10,2 milliards de dollars : l'analyste Falihery Ramakavelo met en garde les dirigeants, les organes de contrôles et la société civile. De son point de vue, le pays doit se prémunir de deux écueils : l'accroissement de la corruption de haut niveau que pourrait favoriser cet important portefeuille et le renforcement de la domination économique étrangère. Tout devrait être mis en œuvre pour que sa gestion soit confiée à des hommes compétents, intègres, honnêtes et soucieux de l'intérêt général. Un immense défi pour l'organe de contrôle annoncé par le président de la République. L'analyste se dit également préoccupé par le flou qui entoure les conditions et contreparties de ces financements et dons.

12/12 - « Que fait-on des 10 milliards récoltés à Paris ? », interpelle *L'Express*. Après cette levée de fonds historique, le gouvernement fait face à un nouveau défi, celui de relancer le développement de Madagascar et d'améliorer les conditions de vie du plus grand nombre. Mais à l'heure actuelle, une bonne partie des promesses de financement des partenaires techniques et financiers reste subordonnée à la présentation de projets concrets de la part du gouvernement.

Le ministre des finances, Gervais Rakotoarimanana, confirme que les quelque 10 milliards de la conférence de Paris ne sont que des annonces, des promesses. Une part de cette enveloppe (4,3 milliards) sera consacrée à des projets qui n'ont pas encore identifiés et évalués. Une étape qui prendra du temps. Ce n'est qu'après seulement que les négociations avec les bailleurs pourront commencer. *Tribune* rappelle à cet égard la réflexion de Marc Ravalomanana qui disait au sujet des financements internationaux : « *ny vola misy fa ny ampiasana azy no tsy hita hoe ahoana* » (les financements existent mais nous ne savons pas comment en jouir dans les règles de l'art).

06/12 - Hassanein Hiridjee du groupe Axian⁵ a confirmé, lors de la conférence des bailleurs et des investisseurs, la construction par son groupe de la centrale hydroélectrique de Volobe pour un montant de 500 millions de dollars. Le groupe figurait sur la liste des neuf entreprises sélectionnées après l'appel à manifestation d'intérêt de 2015. Le projet, ajoute le patron d'Axian, sera « *mis en œuvre en partenariat avec le groupe Colas* », filiale du groupe français Bouygues qui fait déjà partie du consortium Ravinala Airports ayant obtenu la concession des aéroports d'Ivato et de Nosy Be. Avec une puissance de 90 MW, la nouvelle centrale de Volobe Amont sur le fleuve Ivondro, à 30 km au nord-ouest de Toamasina, devrait desservir les réseaux interconnectés de Toamasina et d'Antananarivo. Pour la mise en œuvre de ce projet, une société de droit malgache, la Compagnie générale d'hydroélectricité de Volobe, a été créée.

14/12 - Une première à Madagascar : la construction d'une centrale solaire photovoltaïque. La société Green Yellow est la première à franchir le pas. L'entreprise compte installer un parc de 79 000 plaques photovoltaïques s'étendant sur un peu plus d'un hectare dans une commune du district d'Ambatolampy. Coût : 25 millions de dollars, dans le cadre d'un partenariat public-privé. L'installation devrait être fonctionnelle d'ici un an et produire 20 MW d'électricité renouvelable pouvant approvisionner, via la Jirama, quelques 50 000

⁵ Héritier avec son frère des affaires commerciales initiées par leur père, Hassanein Hiridjee, Karana de nationalité française, est diplômé de l'École supérieure de commerce de Paris (ESCP). Il a occupé plusieurs postes dans le secteur financier en France avant de revenir à Madagascar en 1997. A son retour, il a créé la société de promotion immobilière, First Immo. Il est ensuite entré au capital de plusieurs firmes (Jovenna, Telma, Madarail...), s'imposant comme l'un des poids lourds économiques de la Grande île. Il s'appuie sur un groupe restreint de partenaires et de collaborateurs, principalement français, qu'il connaît de longue date. Il a pris soin de ne pas afficher d'affinités particulières avec les membres des différents régimes, même si sa proximité avec l'homme d'affaires Mamy Ravatomanga, proche conseiller d'Andry Rajoelina, a laissé planer un doute sur ses liens avec la Transition. Aujourd'hui, il garderait ses distances avec tout ce qui touche aux affaires publiques.

foyers. Les grandes entreprises de la région Vakinankaratra pourraient être les clients prioritaires et bénéficier de tarifs compétitifs. La société prévoirait également de s'implanter dans d'autres localités, avec des réalisations plus modestes. Ce projet s'inscrit dans le cadre des accords conclus entre l'État et les investisseurs privés à la conférence des bailleurs et des investisseurs de Paris. Le chef de l'État affirme vouloir amorcer sans délais la transition énergétique, afin de combler les manques de la Jirama et remplacer ses centrales thermiques budgétivores.

20/12 - « Et si la conférence des bailleurs de fonds et des investisseurs à Paris était une mascarade ? », s'interroge L'Express. *« Il y a tout lieu de le croire à en juger par la suite des événements. Les 10 milliards de dollars réunis dans la capitale française sont plutôt des fonds déjà ventilés que promis ou à rechercher. A preuve, dès son retour le président Rajaonarimampianina s'empresse, soit de poser la première pierre d'une unité industrielle, d'une centrale solaire ou hydroélectrique, soit d'inaugurer une infrastructure dont la construction s'est faite dans une totale discrétion. (...) Le président a tout à fait raison d'affirmer que l'argent est déjà à la disposition de l'État étant donné que dans la totalité de la somme ont été prises en compte certaines contributions annoncées antérieurement par les bailleurs de fonds traditionnels comme le FMI, l'UE ou la Banque mondiale. Ce qui est nouveau, c'est la participation des investisseurs privés. En fait, la conférence de Paris a servi à avoir la caution des bailleurs de fonds sur le partage des marchés dans divers secteurs, [partages] que l'État a effectués unilatéralement sans appels d'offres et sans aucun aval du Parlement comme c'est la règle dans tout grand projet. Tout a été maquillé par le fameux partenariat public-privé dont Ravalomanana a été l'inventeur, pour favoriser ses entreprises aux frais de l'Etat. La cession de blocs miniers un peu partout fait partie de ces contrats signés par l'État au titre d'un marché de gré à gré. Voilà donc les bailleurs de fonds plus ou moins floués alors qu'ils réclament justement une bonne gouvernance et une transparence dans la passation des marchés publics. C'est loin d'être le cas. On sait que tout manquement à l'orthodoxie financière internationale risque d'exposer l'État à une suspension, voire une rupture de la coopération avec les bailleurs de fonds. (...) En tous cas, Rajaonarimampianina semble avoir les mains libres et agir comme bon lui semble, vu l'appréciation de la situation par le FMI qui trouve qu'on est sur la bonne voie et la Banque mondiale, qui note une croissance de 4,1 % du PIB. C'est l'économie dans sa forme abstraite. Les réalités sur le terrain sont loin de traduire cette éclaircie. L'État vient de déclarer l'état d'urgence dans le Sud, frappé par une famine chronique après plusieurs appels de détresse des organismes internationaux. À Tana, on continue à vivre sans eau ni électricité et en pleine insécurité ».*

07/12 - 24 organisations de la société civile (OSC) reçoivent un financement de 800 000 euros de l'ambassade de France dans le cadre du fonds Piscca (Projets innovants - Sociétés civiles - Coalitions d'acteurs). Ce nouvel outil de financement des OSC malgaches a été lancé début 2016. 24 projets bénéficient de cette aide qui couvre 9 régions de l'île et porte sur différents thèmes tels que les droits de l'homme, la gouvernance, l'éducation et l'agriculture.

23/12 - Une première étude sur la diaspora malgache de France. Le ministère malgache des affaires étrangères, avec le soutien de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et du ministère français des affaires étrangères à travers l'ambassade de France à Madagascar, ont établi le premier profil de la diaspora malgache en France⁶. Visant à améliorer les connaissances sur les caractéristiques et les attentes de la diaspora, il a aussi pour objectif de faciliter la mobilisation de son potentiel de solidarité et de développement pour Madagascar. Cette étude, réalisée par le Forum des Organisations de Solidarité Internationale Issues des Migrations (FORIM) repose sur un échantillonnage représentatif de plus de 400 individus répartis sur le territoire français métropolitain, sur les recensements disponibles, ainsi que sur des entretiens qualitatifs avec des personnes ressources et des représentants d'associations.

Les principales conclusions de l'étude font état d'un potentiel diasporique malgache estimé entre 100 000 et 140 000 individus, principalement situés en Ile de France et majoritairement féminin. Avec un niveau d'étude supérieur à la moyenne française et un sentiment général d'intégration collective réussie, la diaspora malgache est principalement composée de cadres et de professions intellectuelles et libérales, actifs dans les services et la gestion d'entreprise. Elle connaît un taux de chômage relativement faible. Les événements culturels, sportifs et religieux rythment la communauté malgache de France. La diaspora se mobilise au profit du pays au travers de transferts financiers estimés à 86 millions d'euros. Réalisés par 70 % des personnes interrogées, les transferts financiers se chiffrent en moyenne à 155€/mois, destinés principalement à soutenir le budget de la famille à Madagascar. Le tissu associatif est dense (plus de 240 associations créées ces dix dernières années) et la moitié des membres de ces associations orientent leurs actions de solidarité dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

⁶ <http://www.ambafrance->

mada.org/IMG/pdf/etude_sur_le_profil_de_la_diaspora_malagasy_en_france.pdf?6446/c117955a2f8cf8f2de44bd717dd62647a712a1bc (102 p.)

► Vie économique

02/12 - Croissance économique - La Banque mondiale et le FMI optimistes. Les institutions de Bretton Woods ont publié leurs notes respectives sur l'évolution de la situation économique et les perspectives pour Madagascar. Une publication qui coïncide avec la tenue de la conférence des bailleurs de fonds et des investisseurs. Les deux institutions se montrent satisfaites de l'évolution récente de la situation économique. « *La croissance du PIB devrait atteindre 4,1 % en 2016, un rythme plus rapide que la croissance démographique. La croissance a bénéficié de l'expansion du secteur tertiaire, stimulée par des activités de travaux publics et d'une reprise dans le secteur primaire, aidée par des conditions climatiques positives et la hausse des prix de la vanille* », souligne Coralie Gevers, Country manager de la Banque. Tous les secteurs ont repris leur vitesse de croisière. Cette croissance devrait se poursuivre en 2017, selon les perspectives du FMI établies après la visite effectuée en septembre dans le cadre de la mise en œuvre de la Facilité élargie de crédit (FEC). L'institution se déclare satisfaite de la mise en œuvre de la politique budgétaire et monétaire qu'elle avait préconisé, même si les pertes de la Jirama constituent encore un sujet de préoccupations. Une nouvelle mission du FMI est attendue en mars 2017 pour procéder à la première revue du programme appuyé par la FEC.

04/12 - Le classement annuel du magazine *Forbes Afrique* place le franco-malgache d'origine indienne Ylias Akbaraly à la 5e place des plus grosses fortunes d'Afrique francophone subsaharienne. A la tête du Groupe Sipromad⁷, Ylias Akbaraly est, par ailleurs, l'homme le plus riche de Madagascar, toujours selon le classement du magazine. L'homme le plus riche de Madagascar maintient sa position par rapport à 2015. Toutefois, le magazine estime sa fortune à 460 millions de dollars alors qu'elle était évaluée à 710 millions de l'année dernière. Le patron de Sipromad était suivi de près en 2015 par Hassanein Hiridjee avec une fortune évaluée à 705 millions de dollars.

16/12 - Classé 8e parmi les Pays les moins avancés (PMA) en 2014, Madagascar a régressé à la 5e place en 2015. Les statistiques de la CNUCED placent la Grande île dans la catégorie des 6 PMA où le taux d'extrême pauvreté (revenu inférieur à 1,25 dollar par jour) touche entre 70 et 80 % de la population. En 2011, la communauté internationale s'était fixé l'objectif suivant : 21 PMA devraient avoir suffisamment progressé pour sortir de cette catégorie d'ici à 2020. « *A mi-chemin de l'échéance, l'objectif semble déjà hors de portée* », déplore la CNUCED.

19/12 - Air Madagascar annonce que la compagnie Ethiopian Airlines figure dans la liste des candidats à l'ouverture de son capital, aux côtés d'Air Mauritius, Air Austral, Airlink et Kenya Airways. « *La compagnie éthiopienne a fait une proposition. Le processus poursuit son cours* », fait savoir Gilles Filiatreault, directeur général. Ethiopian Airlines est la compagnie qui connaît la croissance la plus rapide en Afrique, desservant 95 destinations internationales avec une flotte de 83 avions. Elle ambitionne de devenir le 1^{er} groupe du continent. En novembre, sept candidats étaient en lice pour prendre les 49 % du capital qu'Air Madagascar doit céder. La compagnie bénéficie pour son sauvetage d'un soutien actif de la Banque mondiale.

22/12 - Une centrale hydro-électrique à Ranomafana, sur le fleuve Ikopa, entre Ankazobe et Fenoarivobe. L'installation, confiée à la société chinoise Sinohydro, sera capable de produire 86 MGW destinés à alimenter le réseau interconnecté d'Antananarivo. Le coût de l'investissement est estimé à 270 millions de dollars.

30/12 - L'industrie textile continue sur sa lancée. Les professionnels estiment les exportations atteindront le milliard de dollars en 2016. Après les années difficiles qui ont suivi la crise politique de 2009, le secteur affiche une excellente santé, grâce notamment au retour du pays dans l'Agoa. L'UE et l'Afrique du Sud comptent également parmi les principaux clients de la Grande île. En 2008, avant la crise, Madagascar était le premier exportateur de textile et d'habillement du continent. Le Groupement des entreprises franches et partenaires (GEFP) ambitionne de revenir à nouveau en pole position. Un projet de « *textile city* », zone économique spéciale dédiée à l'industrie textile, est en projet.

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet), La Vérité, La Gazette 2GI, Matv, Sobika, Orange.mg, Tananews, Madagascar Matin, Madagate, APOI, Indian-ocean-times, TGN (Moov), Housseniawriting, Madagascar Environmental Justice Network.

⁷ Cf. Revue de presse de novembre 2016 p 25
Justice et Droits de l'Homme à Madagascar

Taux de change au 30/12/16 : 1 euro = 3509 Ariary